VILLE DU MORNE-VERT

Plan Communal de Sauvegarde

Mise à jour
Juin 2018

Le mot du Maire

TABLEAU DES MISES A JOUR

Version initiale du PCS	Date	

N° de la mise à jour	Date	Pages concernées
1	Juin 2018	Toutes les pages

LISTE DE DIFFUSION
LIEUX DE CLASSEMENT DU PCS

- **Préfecture de la Martinique**.
- **Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Saint-Pierre**.
- **Communauté de Brigades de Saint-Pierre**.
- **Service d'Incendie et de Secours de Martinique et de Saint-Pierre**.
- **Mairie de Morne Vert**:
  - Bureau Principal du PCC: Hôtel de Ville,
  - Bureau de secours du PCC: Restaurant Scolaire.
  - Police Municipale.
  - Centre Communale d'Action Sociale.
  - L'ensemble des membres du Conseil municipale dispose d'un PCS sous forme dématérialisé,

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2018 DE LA VILLE DE MORNE VERT

Table des matières

LISTE DE DIFFUSION....4
LIEUX DE CLASSEMENT DU PCS....4
GLOSSAIRE DES SIGLES....10
PRÉAMBULE....11
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATION DE LA GESTION DE LA CRISE....12
....12
1. RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÔLES DU MAIRE ET DU PRÉFET DANS LA GESTION DE LA CRISE....12
I. LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)....12
II. LA LOI DE «MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE» ET LE CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE....13
2. DISPOSITIF TERRITORIAL DE GESTION DE CRISE....15
PARTIE A....17
PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MORNE VERT....17
1. PRÉSENTATION Générale....17
I. LE TERRITOIRE....17
II. LA POPULATION....18
III. LES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS....18
A) Les activités économiques....18
B) Les équipements....18
IV. LE TRANSPORT....19
PARTIE B....20
LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE....20
1. ORGANIGRAMME COMMUNAL DE CRISE....21
2. RÉCEPTION DE L'ALERTE....22
3. SCHÉMA GÉNÉRAL D'ALERTE....23
4. LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS(DOS)....24
I. RÔLE DU DOS....24
II. MISSIONS PRINCIPALES....24
A) Au début de la crise :....24
B) Pendant la crise....25
C) Fin de la crise....25
III. CAS DE SUBSTITUTION DU PRÉFET AU MAIRE....25
5. LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL....26
I. RÔLE DU PCC....26
II. COMPOSITION DU PCC....26
III. LOCALISATION....26
IV. MISSIONS PRINCIPALES....27
A) Pendant la crise:....27
B) Fin de la crise :....27
6. CELLULE COMMUNICATION / SECRÉTARIAT....28
I. COMPOSITION....28
II. LOCALISATION....28
III. RÔLE DE LA CELLULE COMMUNICATION....28
IV. MISSIONS PRINCIPALES....28
A) Au début de la crise :....28

B) Pendant la crise :....29
C) Fin de la crise :....29
V. LES MOYENS ET OUTILS....29
7. CELLULE TERRAIN....31
I. COMPOSITION....31
II. LOCALISATION....31
III. RÔLE DE LA CELLULE TERRAIN....31
IV. MISSIONS PRINCIPALES....32
A) Au début de la crise :....32
B) Pendant la crise :....32
C) Fin de la crise :....32
V. LES MOYENS ET OUTILS....32
8. CELLULE LOGISTIQUE....33
I. COMPOSITION....33
II. LOCALISATION....33
III. RÔLE DE LA CELLULE TERRAIN....33
IV. MISSIONS PRINCIPALES....34
A) Au début de la crise :....34
B) Pendant la crise :....34
C) Fin de la crise :....34
V. LES MOYENS ET OUTILS....34
9. LES RELAIS-QUARTIER....35
PARTIE C....36
LES MOYENS RECENSÉS....36
1. VÉHICULES COMMUNAUX....37
2. MATÉRIEL COMMUNAL....38
3. LIEUX D'HÉBERGEMENT COMMUNAUX....39
4. LIEUX D'HÉBERGEMENT PRIVéS....40
5. TRANSPORT COLLECTIF....41
6. ENGINS DE CHANTIER....42
7. ALIMENTATION....43
8. PERSONNES RESSOURCES....44
ENTREPRISES ET ARTISANS....44
9. AUTRES PERSONNES RESSOURCES....46
10. ANTENNE DE SECOURISTES....47
DE LA PROTECTION CIVILE DE MARTINIQUE....47
PARTIE D....48
ANALYSE DU RISQUE....48
1. PRÉSENTATION DES RISQUES....49
2. RISQUE CYCLONIQUE....50
I. Définition....50
II. LES MANIFESTATIONS DES CYCLONES....51
A) Les signes précurseurs....51
B) Les vents....51
C) Les pluies....51
D) Les effets dus à l'état de la mer....52
III. LES RISQUES POUR LA COMMUNE....53
I. Les modalités du PCS....58
II. LA GESTION DU RISQUE PAR LA COMMUNE....59
A) VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE VERTE : LA PRÉVENTION....59

B) ALERTE JAUNE....60
C) ALERTE ORANGE....60
D) VIGILANCE ROUGE....63
E) VIGILANCE VIOLET....64
F) POST-CRISE (GRIS)....65
III. LA GESTION DU RISQUE PAR LA POPULATION....67
3. RISQUE SISMIQUE....68
I. Définition....68
II. MANIFESTATIONS DU RISQUE SISMIQUE....69
A) Les failles actives....69
B) Phénomènes associés aux tremblements de terre....70
C) Les effets de sites....71
D) Les effets induits....71
III. LE RISQUE SISMIQUE EN MARTINIQUE....71
IV. LE RISQUE SISMIQUE AU MORNE VERT....72
V. LA GESTION DU RISQUE SISMIQUE....73
A) La prévision....73
B) La prévention....73
C) Rôle des Secours....73
VI. LA GESTION DU RISQUE SISMIQUE PAR LA POPULATION....76
A la maison :....77
Au travail :....77
A l'intérieur :....78
A l'extérieur :....78
A la maison :....79
VII. Les risques pour la Commune....81
4. RISQUE VOLCANIQUE....82
I. Définition....82
II. Les manifestations du risque....82
A) Les téphras....82
B) Les coulées pyroclastiques....83
C) Les coulées de laves....83
D) Les émanations de gaz....84
E) Les lahars....84
F) Les mouvements de terrains....84
G) Les tsunamis....84
III. Le volcanisme en Martinique....85
IV. Les risques pour la commune....85
V. La gestion du risque....86
A) Les actions de prévention....86
B) Les actions de prévention....86
VI. RÔLE DES SECOURS....87
VII. Gestion du risque par la population....87
5. RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN....89
I. Définition....89
II. Manifestation du risque....89
A) Les chutes de blocs et les éboulements....89
B) Les glissements de terrains....89
1) Caractéristiques d'un glissement d'un terrain....90
2) Types de glissements....90

C) Les coulées de boues....90
III. Le phénomène de glissement de terrain en Martinique....91
IV. Techniques de protection courante....91
V. LES RISQUES POUR LA COMMUNE....91
VI. GESTION DU RISQUE PAR LA COMMUNE....95
VII. GESTION DU RSIQUE PAR LA POPULATION....95
6. RISQUE INONDATION....96
I. Définition....96
II. Manifestation du risque....96
A) Les inondations dites « pluviales »....96
B) Le débordement des principaux cours d'eau....96
C) Les crues torrentielles....97
D) Les laves torrentielles....97
E) Les embâcles et les ruptures d'embâcles....97
III. Hydrographie de la commune....97
IV. ALÉA INONDATION : LES RISQUES POUR LA COMMUNE....98
V. GESTION DE LA CRISE....101
VI. GESTION DE LA CRISE PAR LA POPULATION....101
PARTIE E....104
ANNEXES....104
ANNEXES 1....105
ANNUAIRE DE CRISE....105
I. Préfectorale....106
II. Poste de Commandement Communal....106
7. CARTOGRAPHIE....112
LOCALISATION DE LA PCC ET POINTS DE RASSEMBLEMENTS....112
ANNEXE 5....126
1. ASSOCIATIONS VERDIMORNAISES....127
2. LISTE DES MANIFESTATIONS....128
1. CIRCUIT DE L'ALERTE....130
TRAJET VÉHICULE PORTE VOIX....130
2. ALERTE DE LA POPULATION SANS ÉVACUATION....131
3. MESSAGE TYPE CYCLONE....131
1. MESSAGE d'alerte TYPE MOUVEMENT DE TERRAIN AVEC ÉVACUATION DES POPULATIONS....131
2. ORGANISATION D'UNE ÉVACUATION....133
DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE....141
ARRÊTE N° DE DÉCLENCHEMENT....142
DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE....142
4. DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE....142
5. ARRÊTE N° / RÉGLEMENTANT LA RÉQUISITION DE....142
6. ARRÊTÉ....143
DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE....143
7. ARRÊTÉ....144

GLOSSAIRE DES SIGLES

ARS		Agence Régionale de Santé
CatNat		Catastrophe Naturelle
COD		Centre Opérationnel de Départemental
DOS		Directeur des Opérations de Secours
DDRM		Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM		Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
PC		Poste de Commandement
PCC		PCC Poste de Commandement Communal
PCO		Poste de Commandement Opérationnel
PCS		Plan Communal de Sauvegarde
PPI		Plan Particulier d'Intervention
RETEX		Retour d'expérience
SAMU		Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS		Service Départemental d'Incendie et de Secours
TMD		Transport de Matières Dangereuses

PRÉAMBULE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATION DE LA GESTION DE LA CRISE

1.RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÔLES DU MAIRE ET DU PRÉFET DANS LA GESTION DE LA CRISE

I.LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

Dans sas commune, le Maire est le Chef de la Police Municipale, L'article L 222-2 du CGCT précise que **«la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques...»** et qu'**il appartient au Maire de «prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires,** les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les éboulements de terre ou de roches...ou autres accidents naturels...» et «**de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, sil y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure...»**

L'article L.2212-4 précise également que **« en cas de danger grave ou imminent, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûretés exigées par les circonstances »,**

le Maire doit donc mettre en place toutes mesures de prévention des risques nécessaires et assurer la sauvegarde et la prise en charge des besoins immédiats de la population lors de la survenance d'un évènement grave, Après la crise, le Maire doit rapidement organiser ses services afin d'assurer un retour à la normale avec le relogement l'aide à l'indemnisation des sinistrés.

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). A ce titre, il a la possibilité de demander l'intervention des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) pour réaliser les actions de secours adaptées aux différentes situations. Néanmoins, si la situation dépasse son cadre de compétence, le Préfet devient à son tour DOS. Le Maire reste toutefois à la disposition du Préfet afin de réaliser les missions qui lui sont confiées et doit également coordonner la continuité des Services municipaux tout au long de la crise.

La distinction doit être faite entre missions de **secours** et **sauvegarde**: les secours sont assurés par les services qui sont en expressément chargés. **Le Maire a toujours la charge de mise en œuvre des mesures de sauvegarde** . Il exerce, en outre et selon les circonstances, la direction des opérations de secours. Le schéma suivant précise cette distinction :

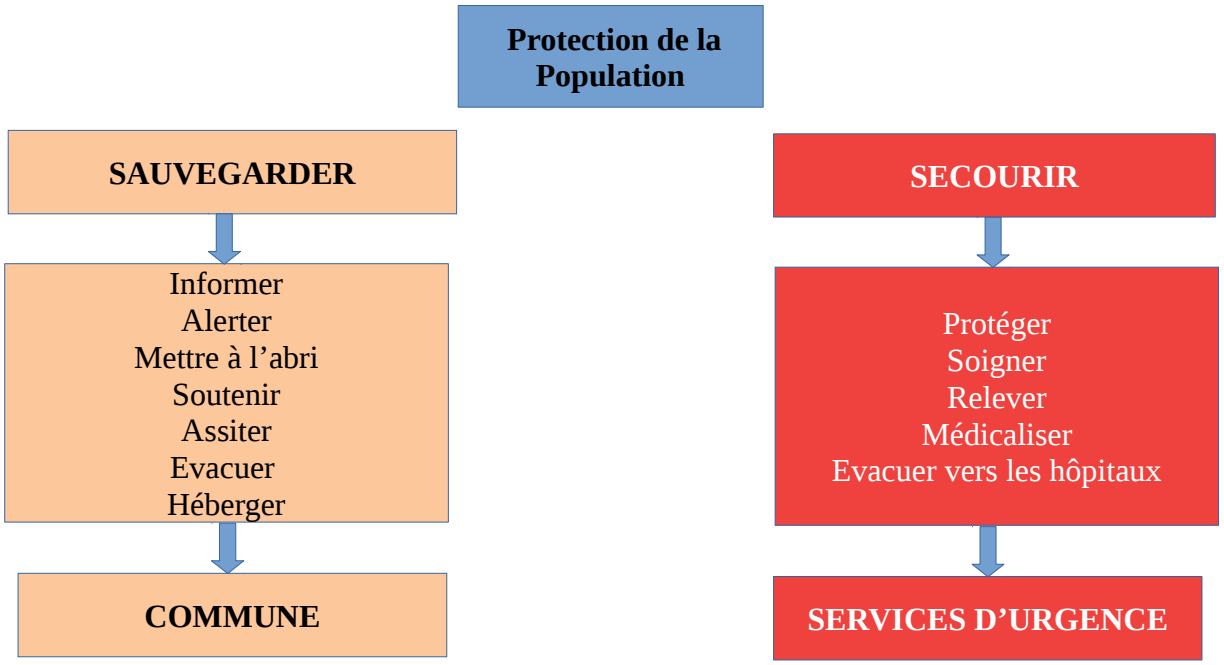

II.LA LOI DE «MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE» ET LE CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

La Loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite Loi de «Modernisation de la Sécurité Civile» abrogée et codifiée dans le Livre VII du Code de la Sécurité intérieure depuis mai 2012) a redéfini le rôle de chaque acteur de la Sécurité Civile, et proposé de nouveaux outils de Sécurité Civile, Les Plans Orsec départementaux, zonaux et maritimes permettent aux différents Préfets de prévoir une réorganisation générale des secours à l'échelle de leur territoire de compétence, De plus, ces plans permettent de recenser les moyens public disponible et mobilisable en cas de crise majeur.

Afin de les compléter, le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) a été instauré par l'article 13 de la Lo**i n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile** (article 13).

Le PCS est un document opérationnel de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) élaborées au niveau territorial par la Préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques (PPRNT) approuvé,
- comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Certains principes concernant la Direction des Opérations de Secours sont réaffirmés. Le Maire reste, dans sa commune, le Directeur des Opérations de Secours (DOS) jusqu'à ce que le

Préfet prenne le relais en cas d'évènement dépassant le cadre de sa compétence. Le Préfet, en tant que DOS s'appuie sur le Maire pour le volet de sauvegarde des populations.

Le PCS est adapté aux moyens dont dispose la Commune. Il comprend:

- le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs,
- le Diagnostic des risques et vulnérabilités locales,
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population,
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile, lorsqu'elle est constituée,

Le Maire est donc un acteur de la Sécurité Civile, C'est lui qui est à l'initiative du PCS. La réalisation et la mise à jour du PCS font l'objet d'un arrêté municipal.

Le PCS doit être mis à jour tous les 5 ans, Des exercices doivent être régulièrement organisés pour tester l'action et la réaction des différents acteurs impliqués.

2. DISPOSITIF TERRITORIAL DE GESTION DE CRISE

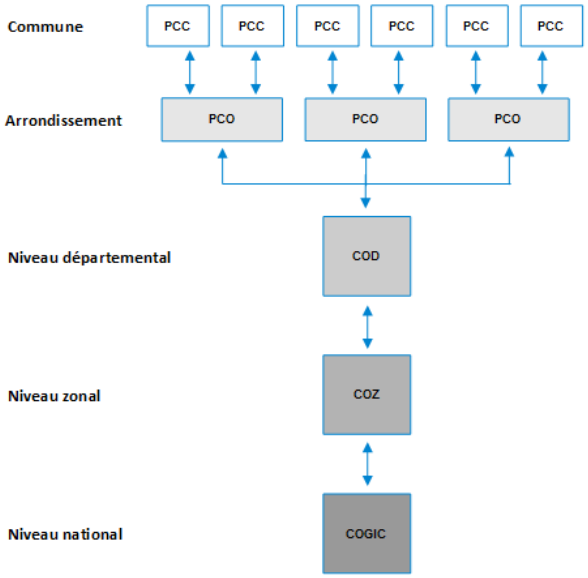

*PCC : Poste de Commandement Communal
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
COD : Centre Opérationnel Départemental
COZ : Centre Opérationnel Zonal
COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

PARTIE A

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MORNE VERT

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I.LE TERRITOIRE

La Commune de MORNE VERT s'étend sur 1137 hectares, sur les contreforts Ouest des Pitons du Carbet.

Elle est bordée par cinq communes: Fonds Saint-Denis et Schoelcher à l'Est, le Carbet au Nord, Bellefontaine et Case-Pilote au Sud.La limite orientale de son territoire est définie par les Pitons du Carbet.

Le territoire du Morne Vert est caractérisé par une alternance de mornes escarpés et de vallées profondes de direction principale Est/Ouest. L'habitat et les voies de communication se sont donc développés sur les lignes de crêtes, on parle d'urbanisation linéaire.

II.LA POPULATION

Au dernier recensement 2017, Le Morne Vert compte 1 882 habitant: il s'agit de l'une des communes les moins peuplés de la Martinique. La population Verdimornaise est vieillissante, les 45 ans et + représente 53,4 % de la population totale.

Le nombre d'occupants moyen par ménage est en baisse. En 2014, on dénombrait 2,3 personnes par foyer contre 2,9 en 1999 . Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : les facteurs démographiques (le vieillissement de la population, diminution du nombre d'enfants) s'ajoutent aux comportements sociaux (départ de jeunes,augmentation des familles monoparentales…)

68,5 % des actifs travaillent hors de leur Commune.

III.LES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

A) Les activités économiques

Au 31 décembre 2015, Le Morne Vert compte 165 entreprises: 52,1% œuvrent dans les domaines du commerce, transport et services diverses, 17,6 % dans le domaine de la construction,

Le secteur de l'agriculture, autrefois prédominant, est aujourd'hui fragilisé. Il se place en troisième position des activités économiques. L'agriculture est essentiellement tourné vers le maraîchage. On note une forte diminution de la surface agricole et un vieillissement des exploitants agricoles.

Malgré son fort potentiel, le tourisme peine à se développer au Morne Vert. Aucune structure hôtelière n'y est implanté, l'hébergement se cantonne chez l'habitant. La fréquentation des sentiers de randonnées connaît un léger essor,

B) Les équipements

Les équipements scolaires : la Commune accueille tous ses élèves des premiers et seconds degré au sein de l'école du Bourg. Ces scolaires se rendent au Restaurant Scolaire implanté au quartier Bout Barrière.

Les équipements sportifs : le complexe sportif Yves Sochand, situé au quartier Bel Évent, comporte :

- un terrain de football
- une tribune de 600 places
- des vestiaires
- un plateau sportif polyvalent éclairé
- une piste d'athlétisme
- une aire de saut et de lancer
- un boulodrome
- un parcours santé

Les équipements d'Action Sociale et de Santé : La Commune dispose d'une Crèche-Halte garderie, d'un dispensaire et d'une antenne du Centre Hospitalier de Maurice DESPINOY. Aucun médecin n'est établit sur la commune,

Les équipements socio-culturels : Une maison des Jeunes et de la Culture et une Cyberbase sont implantés au Bourg,

Le réseau de distribution d'eau potable: l'eau potable qui alimente l'adduction du Nord Caraïbes provient en partie de deux prises d'eau en rivière (PER) et d'une source située sur le territoire verdimornais, à savoir : un PER à Verrier (Chapeau Nègre), un PER à Urion et une source à Caplet (Attila)

Le réseau de distribution d'eau agricole : Trois réservoirs d'eau agricole sont en service aux quartiers Mont Joli, Bernadette et Canton Suisse. Ces équipements sont indispensables à la survie du secteur agricole.

IV.LE TRANSPORT

Trois routes permettent d'accéder à la Commune de Morne Vert : La RN2 qui longe le littoral, la RD 19 depuis Morne-aux-Boeufs et la RD 20 depuis Fonds Capot ou la Route de Lajus.

Des routes communales desservent les quartiers.

Il n'existe pas pour le moment de transport urbain au Morne Vert. Seul un Artisan-Taxi assure la liaison Fort-de-France / Morne Vert / Saint-Pierre,

PARTIE B

LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

1.ORGANIGRAMME COMMUNAL DE CRISE

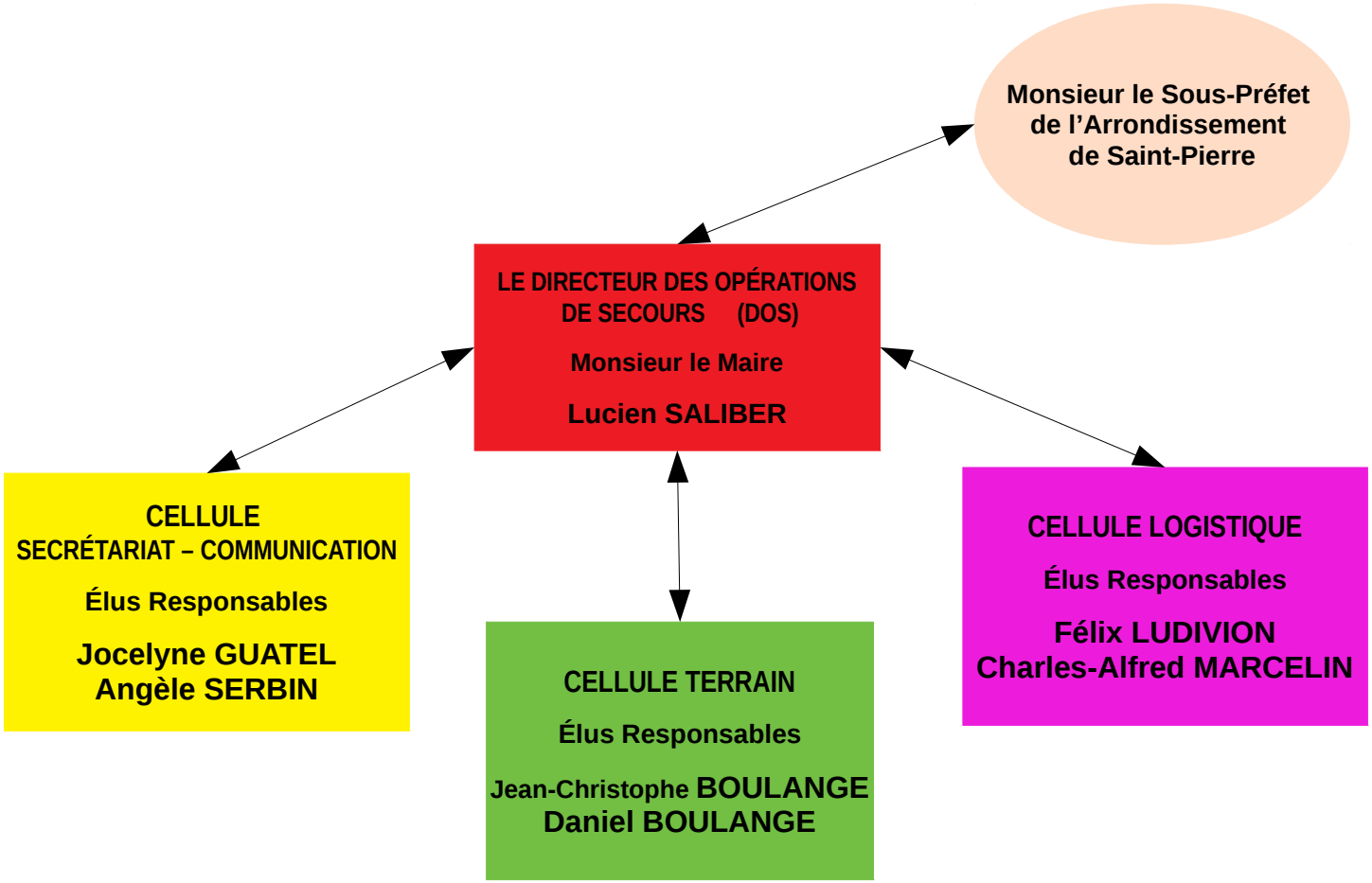

2.RÉCEPTION DE L'ALERTE

Personnes désignées pour la réception de l'alerte en provenance de la Préfecture:

FONCTION	NOM	Coordonnées téléphoniques	
		Domicile	Portable
Le Maire	Lucien SALIBER	0596 55 66 38	0696 82 34 94
1ère Adjointe au Maire	Jocelyne GUATEL	0596 55 52 98	0696 23 05 76
2ème Adjointe au Maire	Angèle SERBIN	0596 55 55 14	0696 91 82 99
3ème Adjoint au Maire	Jean-Christophe BOULANGE	0596 55 51 31	0696 84 49 24
4ème Adjoint au Maire	Félix LUDIVION	0596 55 52 59	0696 92 04 70
Directrice Général des Services	Marie-Yéta FOLLEVILLE	0596 55 59 92	0696 41 12 78
Policière Municipale	Peggy ZAMOR	059 55 59 92	0696 21 21 57

3.SCHÉMA GÉNÉRAL D'ALERTE

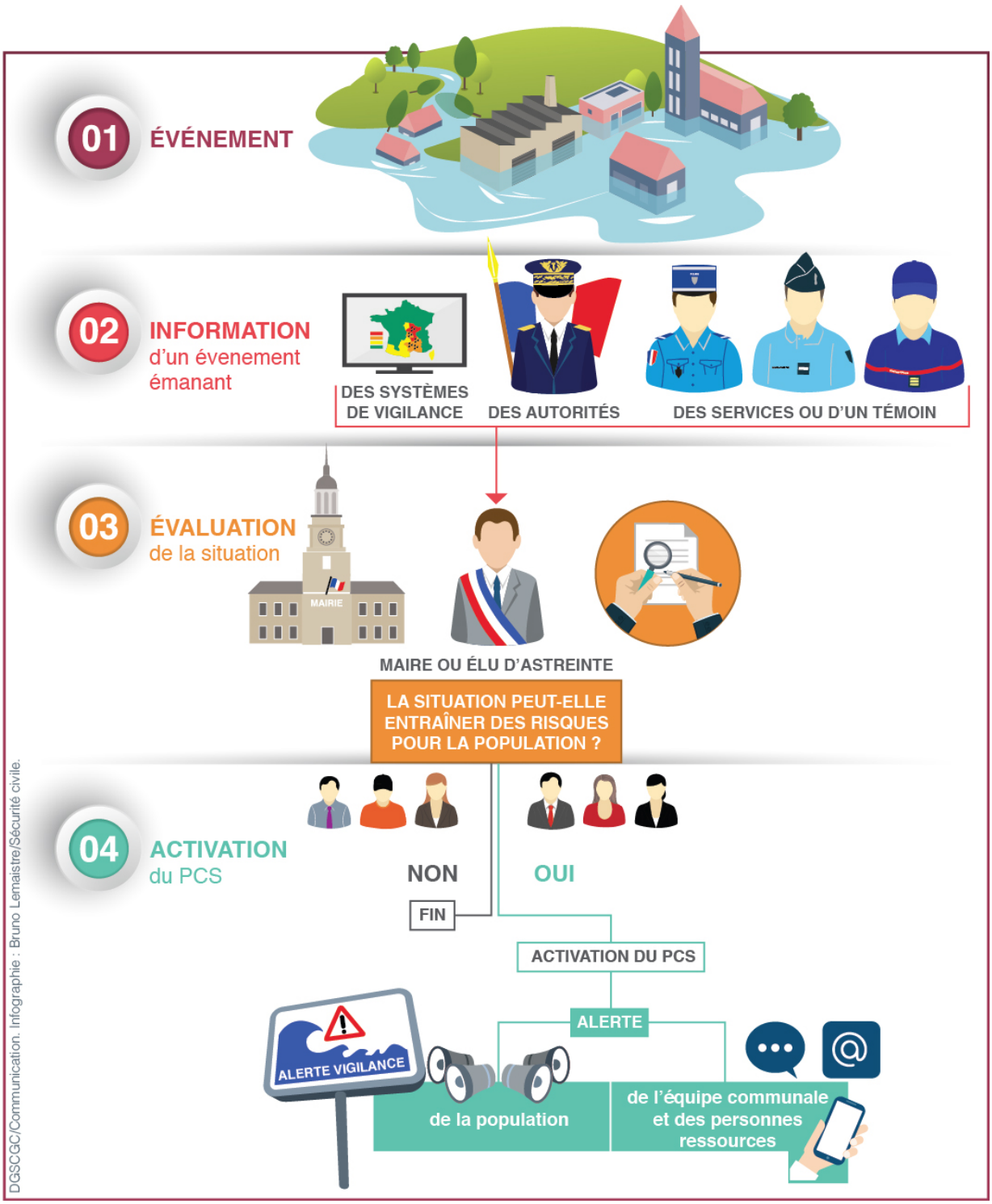

4. LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS(DOS)

RESPONSABLE
Monsieur le Maire ou son représentant : **Lucien SALIBER** 0596 55 41 57 0696 82 85 45 94

I. RÔLE DU DOS

Le Maire (ou son représentant) devient le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** lors du déclenchement du PCS sur le territoire de sa Commune. Il est assistée par La Directrice Générale des Services,

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires et ordonne l'exécution selon les éléments connus du PCC,

Le DOS est responsable des actions communales.

Son action se différencie selon l'évolution de la crise.

II.MISSIONS PRINCIPALES

A) Au début de la crise :

Le Maire est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** sur le territoire de sa Commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le Préfet. Il :

- Reçoit ou décide du déclenchement du PCS (arrêté d'adoption à prendre), rappel des responsables communaux,
- Se rend en Mairie (ou Restaurant Scolaire) pour accueillir ses Adjoints et analyser la situation.
- Convoque le PCC en appelant ses membres,
- Informe la Sous-Préfecture de Saint-Pierre de l'activation du PCC et lui communique un annuaire de crise,
- Reste en liaison avec le responsable local de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Nationale et le Service d'Incendie et de Secours.
- Dirige, gère et coordonne les moyens communaux engagés.
- Prépare et dirige les moyens et mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'accueil des Populations.
- Interroge régulièrement la Sous-Préfecture pour se tenir informé des directives du Préfet.
- Se rend régulièrement au Poste de Commandement Communal s'il est mis en place.

B) Pendant la crise

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables des cellules du PCC.
- Diffuse aux différents responsables les consignes et les informations reçues des autorités.
- Renseigne les autorités pour faciliter leurs actions.
- Soumet à l'autorité Préfectorale les mesures prises, si le Préfet est le DOS.
- Fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes.
- Met en œuvre le circuit d'alerte de sa propre initiative ou à la demande des autorités.
- Active le(s) centre(s) de rassemblement.
- Prend, si nécessaire, les ordres de réquisitions , d'interdiction et/ou autorisation exceptionnelles afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. annexes).
- Communique avec la population communale,
- Indiquer le lieu de la catastrophe aux secours et aide à la régulation de la circulation, empêche qu'un sur accident ne se produise
- Met à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement.

C) Fin de la crise

- Informe si nécessaire les autorités des conditions de retour à la normale dans la Commune (attitude des populations, difficultés techniques,…).
- Informe les services et autorité préfectorale de la levée du PCC.
- Convoque les responsables de pôle à une réunion permettant d'analyser l'action de la commune pendant la crise (retour d'expérience).
- Remet à jour ou complète le plan communal de sauvegarde en fonction de ce retour d'expérience.
- Met en place le cas échéant, une organisation de gestion de la post-crise (permanence, gestion des dons ...).

III. CAS DE SUBSTITUTION DU PRÉFET AU MAIRE

Le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours dans les cas suivants :

1. Si le Maire en fait la demande.
2. Si le sinistre concerne le territoire de plusieurs communes.
3. S'il n'a pas été pourvu aux mesures nécessaires par le Maire, après une mise en demeure du Préfet restée sans résultat.
4. Dans le cas d'un déclenchement d'un plan ORSEC ou plan d'Urgence.

Le représentant de l'État peut demander à la commune de désigner son représentant au PC fixe de la préfecture.

Dans ces différentes situations, le Maire conserve un rôle essentiel à côté du Préfet, en particulier en matière d'hébergement des personnes sinistrées, mais également par la connaissance spécifique de sa population pour la mise en œuvre des mesures de protection. Quel que soit le stade de la crise, la concertation entre élus locaux et représentants de l'État devra être importante.

5. LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

I.RÔLE DU PCC.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est un organe capable de réagir immédiatement en cas d'évènement grave ou de risques majeurs afin de permettre au Maire (ou à l'Adjoint délégué) de prendre les dispositions adaptées à l'évènement. Il est donc constitué dès la décision du déclenchement du PCS

Il conseille et propose au Maire des actions concrètes visant à limiter les effets du sinistre, à mettre en sécurité et à protéger la population.

II.COMPOSITION DU PCC.

Le PCC se compose du:

- Directeur des Opérations de Secours (DOS), à savoir le Maire, son représentant, ou le Préfet,
- Responsable de la Cellule Secrétariat /Communication,
- Responsable de la Cellule Terrain,
- Responsable de la Cellule Logistique.

III.LOCALISATION.

Salle de Réunion de l'Hôtel de Ville : Rue Louis Morin – BOURG. La salle du PCC peut-être rapidement équipée en moyen matériels.

À défaut le **Restaurant Scolaire** : Quartier BOUT BARRIÈRE.

PCC Mairie

PCC de secours
Restaurant Scolaire

Localisation du PCC

IV.MISSIONS PRINCIPALES.

A) Pendant la crise:

- **ÉVALUER LA SITUATION** : Que se passe-t-il sur le terrain ? Les évolutions possibles ?
- **ALERTER** : les services de secours, la Sous-Préfecture, les populations concernées.
- **MOBILISER** : Les équipes municipales pour assurer les actions urgentes.
- **METTRE EN SÉCURITÉ** : Participer à la mise en place des périmètres de sécurité, à la diffusion des consignes et l'évacuation de la population si nécessaires.
- **HÉBERGER ET RAVITAILLER** : préparer les bâtiments municipaux pour recevoir les personnes déplacées, etc.
- **RENSEIGNER LES AUTORITÉS** : rester en relation avec la Sous-Préfecture.
- **COMMUNIQUER** : participer à l'information permanente de la population, répondre aux sollicitations des médias, etc…

B) Fin de la crise :

- **ÉVALUER LES DÉGÂTS** : Estimation des besoins, définir les priorités.
- **REMETTRE EN ÉTAT LES INFRASTRUCTURES** : voiries, réseaux, écoles,…
- **RELOGER** les sinistrés le temps du sinistre.
- **SOUTENIR LES SINISTRES** : information, mise en place de points de rencontre, orientation vers des structures spécialisées…
- **FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES** : aide financière, remplacement de papiers perdus, déclaration aux assurances…
- **AIDER AU REDÉMARRAGE** de l'activité économique.

6. CELLULE COMMUNICATION / SECRÉTARIAT

I.COMPOSITION.

Titulaires	Jocelyne GUATEL: Première Adjointe au Maire. Angèle SERBIN: Deuxième Adjointe au Maire.
Suppléants	Karine SALIBER : Conseillère municipale. Simone FIDELIN : Administratif. Christina PARUTA: Administratif.

II.LOCALISATION.

Salle de Réunion de l'Hôtel de Ville : Rue Louis Morin – BOURG. La salle du PCC peut-être rapidement équipée en moyen matériels.

À défaut le **Restaurant Scolaire** : Quartier BOUT BARRIÈRE.

III.RÔLE DE LA CELLULE COMMUNICATION

- Regroupe et fait la synthèse de toutes les informations.
- Répond aux besoins du PCC.
- Reçoit, transmet et diffuse l'information en interne (PCC) et en externe

IV.MISSIONS PRINCIPALES.

A) Au début de la crise :

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Organise l'installation du PCC avec le Maire.
- Ouvre le calendrier des évènements informatisés ou manuscrits (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

B) Pendant la crise :

- Assure l'accueil téléphonique du PCC au public **05 96 55 51 47**.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie,…).
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la PCC (réception et transmission des télécopies,…).
- Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin.
- Tient à jour le calendrier des évènements du PCC.
- Diffusion de l'alerte à la population ou aide à la diffusion,
- Réception, **Contrôle** et diffusion des information en interne ou en externe,
- Communication avec la population, rédactions des communiqués de presse et relation avec les médias, **sous la responsabilité du Maire ET en lien avec lui.**
- Assure la liaison permanente avec les chargés de communication des autorités (Préfecture, SDIS, Gendarmerie..) afin de définir les informations à communiquer à la population dans un souci de cohérence.
- Informe les responsables d'établissements (Crèche, École, Centre de soins...)
- Gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire (planification et organisation des conférences de presse).

C) Fin de la crise :

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise.
- Assurer la communication post-crise en informant périodiquement la population sur les consignes de sécurité à respecter, les actions d'assistance aux personnes mises en œuvre par la municipalité (l'organisation du soutien psychologique, de l'hébergement des personnes sinistrées à court terme, etc.) ; l'avancement des travaux de remise en état, la répartition des aides publiques, l'évolution des dossiers d'indemnisation, etc.
- Collecte auprès des médias et des particuliers des photos, films, témoignages… relatifs à l'évènement.
- Participe avec le Maire à la préparation du RETEX.

V.LES MOYENS ET OUTILS.

La cellule dispose :

- d'un PCS en format papier.
- Une main courante type.
- L'ensemble du matériel de bureau de la Mairie.
- Une ligne téléphonique pour la population : 0596 55 51 47
- Ligne réservé à la presse : 0596 55 56 78
- Télécopieur : 0596 55 57 27,
- Connexion internet.
  - Le mail dédié aux tâches de secrétariat est le suivant : pcs-secretariat@morne-vert.fr
  - Le mail dédié à la presse:pcs-communication@morne-vert.fr
- La procédure de mise en ligne et de diffusion d'informations relatives à un évènement de sécurité civile et à son évolution 24h/24 via le site internet de la ville et la page Facebook.

- Le répertoire actualisé des services communication des organismes extérieurs susceptibles d'être impliqués (Service com. Préfecture, SDIS, etc.)
- Le répertoire actualisé des médias locaux : radios, TV et presse.
- Panneaux d'affichages répartis sur l'ensemble du territoire communal.
- Porte-voix monté sur un véhicule communal.

7. CELLULE TERRAIN

I.COMPOSITION.

Titulaires	Jean-Christophe BOULANGE: Troisième Adjoint au Maire. Daniel BOULANGE : Conseiller Municipal
Suppléants	Alexis PEREZ DE CARVASSAL : Conseillère Municipale Peggy ZAMOR: Policière Municipale Alain MARIGNAN : Responsable Équipe Travaux en Régie. Henri NANDOR : Responsable des Sports Gérard MARIGNAN : Responsable du Stade

II.LOCALISATION.

Salle de Réunion de l'**Hôtel de Ville** : Rue Louis Morin – BOURG. La salle du PCC peut-être rapidement équipée en moyen matériels.

À défaut le **Restaurant Scolaire** : Quartier BOUT BARRIÈRE.

III.RÔLE DE LA CELLULE TERRAIN

- Évalue la situation sur le terrain et sécurise les zones à risque.
- Assure la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les
- missions de secours réalisées sur le terrain.
- Assure au mieux les missions de secours à réaliser sur le terrain en cas d'absence des
- services de secours.

IV.MISSIONS PRINCIPALES.

A) Au début de la crise :

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Évalue la situation sur le terrain et sécurise les zones à risques.

B) Pendant la crise :

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs,
- Remonte les informations sur la situation et des éventuelles difficultés au Maire.
- Sécurise des zones à risques (mise/en place de périmètre de sécurité et/ou de panneaux indicateurs…)
- Évaluation des besoins (évacuation, moyens humains et/ou matériels spécifiques...)
- **Contacte PRIORITAIREMENT l'école, la halte-garderie et le restaurant scolaire.**
- **Contacte l'unité psychiatrique de Bel Air pour s'informer de la gestion de la crise.**
- Recense des informations sur les autres ERP à l'aide de la **FICHE** prévue à cet effet **(VOIR ANNEXE ERP)**.
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant les établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)
- Assure la coordination entre les décisions d'action de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain,
- Assure au mieux les missions de secours à réaliser sur le terrain en cas d'absence de service de secours
- Recense les dégâts sur :
  - les exploitations agricoles.
  - les exploitations avicoles.
  - dans les commerces

C) Fin de la crise :

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

V.LES MOYENS ET OUTILS.

Les moyens et outils de la Cellule Logistique sont les suivants :

- Une ligne téléphonique : 0596 55 51 47.
- Une télévision.
- Connexion internet. Le mail dédié est le suivant : pcs-terrain@morne-vert.fr

8. CELLULE LOGISTIQUE

I.COMPOSITION.

Titulaires	Félix LUDIVION : Quatrième Adjoint au Maire. Charles-Alfred MARCELIN : Conseiller Municipal
Suppléants	Fabrice SERBIN : Responsable du Matériel Jean-Christophe SEVELE : Agent Administratif Jean CANTOBION : Responsable du Services des Espaces Verts Stéphane PARUTA : Cuisinier

II.LOCALISATION.

Salle de Réunion de l'**Hôtel de Ville** : Rue Louis Morin – BOURG. La salle du PCC peut-être rapidement équipée en moyen matériels.

À défaut le **Restaurant Scolaire** : Quartier BOUT BARRIÈRE.

III.RÔLE DE LA CELLULE TERRAIN

- Rassemble le matériel communal et / ou se procure le matériel nécessaire à la
- réalisation des différentes tâches.
- Gère l'ensemble des moyens humains et matériels (publics comme privés).
- Assure le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant
- dans la crise.
- Met en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et / ou évacuées.

IV.MISSIONS PRINCIPALES.

A) Au début de la crise :

- Est informé de l'alerte.
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire).
- Alerte et informe éventuellement les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc…).
- Vérifie la disponibilité des moyens matériels (équipements communications, moyens d'intervention) préalablement recensés.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des différentes tâches,

B) Pendant la crise :

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation des systèmes d'alerte de la commune (montage porte-voix, affichage dans les quartiers,,,)
- Mise à disposition des autorités et des personnes intéressées(notamment les bénévoles) des moyens humains et matériels (publics comme privés).
- Mise à disposition, organisation et gestion des moyens de ravitaillement (transport de marchandises, préparation, portage des repas..).
- Mise à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et faciliter leur mise en œuvre – voir cartes et fiches ci jointes.
- Activation des centres de rassemblement de la commune.
- Organisation du transport collectif des personnes.
- Gestion des dons matériels et des bénévoles (hors associations).
- Aide à l'organisation du système de surveillance contre le vol et le vandalisme.
- Gestion de la relève des équipes.

C) Fin de la crise :

- Informe les équipes techniques de la Mairie.
- Organise l'hébergement transitoire des sinistrés.
- Assure la récupération du matériel communal et du matériel réquisitionné mis à disposition dans le cadre de la crise et établit un bilan de leurs utilisations.
- Participe à la réunion de RETEX présidée par le Maire.

V.LES MOYENS ET OUTILS.

Les moyens et outils de la Cellule Économie sont les suivants :

- Une ligne téléphonique : 0596 55 51 47
- Connexion internet. Le mail dédié est le suivant : pcs-logistique@morne-vert.fr
- L'ensemble du matériel répertorié

9. LES RELAIS-QUARTIER

Le rôle du relais de quartier est de transmettre les observations, informations ou demandes des habitants du quartier vers la mairie et d'en assurer le suivi.

Les relais-quartier, tous bénévoles, se sont portés volontaires pour cette fonction et font le lien entre les administrés et la mairie sur un secteur géographique déterminé. Son rôle doit être reconnu et respecté autant par les habitants que par la municipalité pour aider à la gestion de la crise.

Une procédure de traitement des données a été mise en place :

- Toute information ou demande recueillie par le relais de quartier est inscrite sur une fiche de liaison qu'il remplit et transmet en mairie.
- Chaque fiche arrivée en mairie est traitée par le PCC, chaque demande reçoit une réponse.
- Le relais de quartier est tenu informé de la décision et des délais de réalisation s'il y a lieu. Il en avertit l'habitant du quartier à l'origine de la demande.

Les relais-quartiers sont répartis sur **7 secteurs. (Cf Annexe 7)**

Une fois l'alerte déclenchée, les relais responsables de sa diffusion par secteur, sont alertés.

La création d'une réserve civile est à l'étude.

PARTIE C

LES MOYENS RECENSÉS

Partie **B : les moyens recensé**

1. VÉHICULES COMMUNAUX

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Affectation
TOYOTA Land Cruiser	620 ATS 972	08	Service Espaces Verts
TOYOTA Bâché	AQ 611 RQ	03	Équipe Travaux et Régie
TOYOTA Rav 4	820 AYB 972	05	Police Municipale
TOYOTA Dyna	CP 573 TV	03	Équipe Espaces verts
TOYOTA Land Cruiser	DV 963 PL	07	Monsieur le Maire
RENAULT Kangoo	DY 288 PM	02	Service Administratif
OTOKAR	DJ 523 SJ	34	Chauffeurs Lucien JACQUES Michel BABIN
RENAULT 10T à vide	355 ARH 972	03	Chauffeurs Lucien JACQUES Michel BABIN

Partie **B : les moyens recensé**

2. MATÉRIEL COMMUNAL

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Bakou	01	Habitation La Vigie
Dumper	01	Garage municipal (en panne)
Groupe électrogène 22 KVA	01	Mairie
Groupe électrogène 4 KVA	01	Garage municipal
Citerne d'eau	01	La Vigie
Marteau Piqueur	01	Garage municipal
Ébarbeuse	01	Garage municipal
Barrières Vauban	19	Garage municipal
Échelle	01	Service espaces verts
Balais, pelles, pioches	indéterminée	Service espaces verts Travaux en Régie
Jerricans carburants	indéterminée	Servies espaces verts Travaux en régie
Cônes	05	Dépôt SERBIN
Baliseur	10	Police municipale
Torche	01	Police municipale
Trousse de secours	03	Police Municipale – Équipe Travaux en Régie – Espaces Verts
Gilets de secours fluorescents	05	Police municipale
Panneaux de signalisation	indéterminée	Dépôt SERBIN
Rallonge	01	Dépôt SERBIN
Tables	10	Dépôt SERBIN
Chaises	200	Dépôt SERBIN
Lits de camp	06	Garage Municipal
Téléphone portable	09	Dotation à agents
Ligne téléphonique Mairie	06	Mairie
Plan cadastral	06 jeux	Mairie – Police Municipale
Papeterie	Indéterminée	Mairie
Radio à piles	01	01 Police Municipale
Extincteurs		Dans tous les bâtiments communaux ,
Téléphone satellitaire	1	Mairie
Défibrillateur	03	Mairie – Stade- Crèche municipale

Partie **B : les moyens recensé**

3. LIEUX D'HÉBERGEMENT COMMUNAUX

NOM	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES (superficie, capacité….)
STADE MUNICIPAL	Lotissement Madkaud Quartier Bel Évent Parcelle cadastrée K 161	Stade municipal et abords terrain d'environ 39 000 m². Possibilité de déploiement de tentes.
PLACE NELSON MANDELA	Quartier Mont Joli Parcelle cadastrée E 473	Terrain non bâti d'environ 2 000 m². Proximité de sanitaires publics et d'un réservoir d'eau agricole
ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE	Bourg Parcelles cadastrées A 42 – A 48	Bâtiments ne répondant pas aux normes parasismiques. Capacité d'accueil : 300 personnes.
OMSCL	Bourg Place de la Chapelle Parcelle cadastrée A 47	Bâtiment ne répondant pas aux normes parasismiques. Capacité d'accueil 40 personnes70 personnes. Terrain 283m²
RESTAURANT SCOLAIRE	Quartier Bout Barrière Superficie 3000m2 Parcelle cadastrée A 232	Bâtiment récent répondant aux normes parasismiques. Notons la présence de nombreuses ouvertures en verre. Capacité d'accueil : 150 personnes. En période scolaire, livraison de denrées alimentaires le mercredi, pour 120 enfants pour une durée de 4 jours.
HALTE-GARDERIE LE NID D'AMOUR	Quartier Bout Barrière Superficie 3000m² Parcelle cadastrée A 232	Bâtiment récent répondant aux normes parasismiques. Notons la présence de nombreuses menuiseries vitrées et d'une pergola. Capacité d'accueil :150 personnes. Stock alimentaire pour 70 enfants. Achat de stock en début de mois.
CENTRE D'HÉBERGEMENT COMMUNAL	Lotissement Madkaud Superficie 2918 m² Quartier Bel Évent Parcelle cadastrée E 47	02 appartements meublés Capacité d'accueil 40 personnes Possibilité d'implantation de tentes sur la pelouse.

Partie **B : les moyens recensé**

4. LIEUX D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

NOM	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES (superficie, capacité….)
Centre d'hébergement du CGOSH	Lotissement Madkaud Quartier Bel Évent Superficie 5873 m² Parcelle cadastrée K 40	3 appartements meublés, Capacité d'accueil 40 personnes, Possibilité d'implanter des tentes sur la pelouse.
Terrain Jocelyne FIDELIN Lucette MARIGNAN	Quartier CANTON SUISSE Superficie 24 000m² Parcelles cadastrées H 311 - H 408 -H 409	Terrain non bâti. Exploitation agricole.
Terrain Geoffroy MARIGNAN	Quartier SAINT MAURICE Superficie 44 560 m² Parcelle cadastrée H 244	Terrain non bâti. Terrain en friche
Terrain Marguerite SIMONET	Quartier FONDS D'OR Superficie 12 000 m² Parcelle cadastrée C 262	Terrain non bâti
Terrain consorts Gaston SERBIN	Quartier URION Superficie 6 923 m² Parcelle cadastrée E 356	Terrain non bâti
Terrain Laurent GRATIEN	Quartier BERNADETTE Superficie 16 387 m² Parcelle cadastrée E 450	Terrain agricole
Terrain Fernand PAIN	Quartier CAPLET Superficie 18 520 m² Parcelles cadastrées C 213 – C 214	Exploitation agricole en friche
Terrain consorts Vincent ADÉSIR	Lieu-dit Fond Masure Quartier Lacroix Superficie 15 891 m² Parcelle cadastrée B 336	Deux bâtisses de taille modeste sont implantées sur cette parcelle

Partie **B : les moyens recensé**

5. TRANSPORT COLLECTIF

TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

TYPE DE VÉHICULE	CAPACITÉ	LOCALISATION	MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers…)
Minibus	34	Cité La Vigie	Véhicule appartenant à la Mairie
Land Cruiser	07	Garage municipal – Bourg	Véhicule appartenant à la Mairie
Minibus		Lotissement Madkaud Quartier BEL ÉVENT	Artisan chauffeur taxi Maurice PARUTA
Minibus		Quartier BOUT BARRIÈRE	Artisan chauffeur taxi André TREBEAU
Minibus	08	Quartier LA CROIX	André ZEBO
Minibus	08	Quartier JOLIMONT	Artisan chauffeur taxi retraité Judes SILLEBANDE

AMBULANCES

IDENTITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE	VÉHICULES
MOBITRANS NORD CARIBES Gérant : Charles-Alfred MARCELLIN	Quartier Mont Joli	0696 25 16 23	03 AMBULANCES

Partie **B : les moyens recensé**

6. ENGINS DE CHANTIER

PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS

IDENTITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE
MARIGNAN Georges	Canton Suisse	0696 89 53 25
MARIGNAN Michel	Mont Joli	
NELLER Jean-Philippe	Urion	

PROPRIÉTAIRES DE POIDS LOURDS

IDENTITÉ	CAPACITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE
MARIGNAN Louis-Georges		Quartier Urion	
JOSÉPHINE-FRANÇOIS		Quartier Jolimont	

Partie **B : les moyens recensé**

7.ALIMENTATION
(Eau, nourriture…)

NATURE	LOCALISATION	MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers…)
RESTAURANT SCOLAIRE	Quartier BOUT BARRIÈRE	Administration
ÉPICERIE - RESTAURANT	BOURG	Entreprise AUBENAS Julie PALMENT
COMMERCE	Quartier URION	Entreprise Chez Jenny Jenny MARIGNAN

Le Morne Vert est une commune a vocation agricole. Les grandes exploitations sont tournées vers les cultures maraîchères.

Une grande majorité de la population dispose d'un jardin créole et/ou d'un élevage familiale leur permettant de subvenir à leur besoin pendant au moins 72 heures.

Notons la présence de nombreuses sources d'eau sur le territoire verdimornais notamment sur les contreforts des Pitons du MORNE VERT. Après l'Ouragan DEAN, la population privée d'eau s'est retournée vers ces sources. La population sera sensibilisé à l'utilisation de pastilles de purification de l'eau.

Partie **B : les moyens recensé**

8. PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES ET ARTISANS

NOM	ADRESSE	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES
AMT	Quartier Bel Évent		Terrassement, déblaiement
BRICOLEUSE MULTI SERVICES	Quartier Jolimont	0696 89 60 29	Multi-services
BUREAU DE LA RANDONNÉE	Quartier Jolimont	0596 55 04 79 0696 24 32 25	Guide. Connaissance du terrain.
BWA MONDONGUE	Bât. Beau pré Apt.15 Résidence la Vigie	0596 55 11 11 0696 82 85 25	Guide. Connaissance du terrain
CAN CARAÏBES	Quartier Lacroix	0596 55 11 15 0596 55 11 18	Travaux spécialisés
Électricité Froid Climatisation TREBEAU Daniel	Quartier Le Château	0596 55 56 06 0696 31 95 09	Électricité Générale
JEAN Serge	Quartier Saint-Maurice	0696 27 37 30	Menuiserie
JOSÉPHINE-FRANÇOIS	Quartier Jolimont		Camions, tracteurs, Bakou
Louis Georges MARIGNAN	Quartier Saint-Maurice		Camions (02)
Mr BAT	Quartier Urion	0596 77 52 63	Entreprise maçonnerie
René SUIVANT	Quartier Saint-Maurice	0596 55 10 06	Électricité générale
TECHI Charles	Quartier Bout Barrière		Construction maison individuelle

Partie **B : les moyens recensé**

NOM	ADRESSE	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES
TREBEAU Thierry	Quartier Lacroix		Entreprise maçonnerie
TVR / LES 3T	Quartier Bel Évent	0596 55 58 08 fax 0596 55 51 66	Terrassement
WILLIAM MULTI SERVICES William MARIGNAN	Quartier Mont Joli		Entreprise maçonnerie
Yves SALIBER	Quartier La Citerne		Élagage

Partie **B : les moyens recensé**

9. AUTRES PERSONNES RESSOURCES

NOM	ADRESSE	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES
CADROT Viviane	La Vigie		Infirmière libérale
CHARLES	Déborah		
Christian DESMONIERE	Quartier CANTON SUISSE	0596 55 10 22	Sapeur-Pompier Professionnel
Claude SERVIUS	Quartier CANTON SUISSE	0696 94 78 62 0696 39 37 49	Sapeur-Pompier professionnel
Équipe Espace Vert	Quartier BOUT BARRIÈRE	0696 21 19 72	Déblaiement
Équipe Restaurant Scolaire	BOURG	0596 55 41 63	Alimentation
Équipe Travaux en Régie	BOURG	0696 21 21 36	Déblaiement
Georgio COEURVOLANT	Quartier LACROIX	0596 55 52 28	Ancien Sapeur-Pompier volontaire
JEAN Manuella	Quartier SAINT-MAURICE	0596	Infirmière libérale
Jean Yves GLOMBARD	Quartier BEL ÉVENT	0596	Sapeur-Pompier Professionnel
LOTAUT	Marie-Laure		Secouriste Protection Civile
Luc LECURIEUX LAFAYETTE	Lieu dit Fond Masure Quartier LACROIX	0596 55 50 93	Sapeur-Pompier Retraité
MAURICE Lucienne	La Vigie		Infirmière libérale à la retraite
Roger POULET	Lot. MADKAUD Quartier BEL EVENT	0596 55 53 77	Radio amateur
Victor JEAN	Quartier SAINT MAURICE	0596 55 51 81	Sapeur-Pompier volontaire

10. ANTENNE DE SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE DE MARTINIQUE

Une antenne de secouristes de la Protection civile sera bientôt implanté au Morne-Vert.

Les bénévoles ont déjà été recrutés. Ils sont en attente de formation.

PARTIE D

ANALYSE DU RISQUE

Partie **B : les moyens recensé**

1.PRÉSENTATION DES RISQUES

La Commune de MORNE-VERT est soumis aux aléas suivants :

- Risque cyclonique
- Risque sismique
- Risque mouvement de terrain
- Risque volcanologique
- Risque inondation
- Risques liées aux activités humaines :
  - Épizootie
  - Transport de matériaux dangereux

Partie **B : les moyens recensé**

2.RISQUE CYCLONIQUE

I.DÉFINITION

Un cyclone est un système de vent en rotation de grande échelle dû à une chute importante de la pression atmosphérique. D'une durée de vie de quelques heures à une trentaine de jours, ils naissent au dessus des eaux chaudes tropicales des océans de la zone intertropicale. Ce système se déplace à une vitesse comprise entre 10 et 40 km/h.

Sa structure se compose d'une énorme masse nuageuse de forme quasi circulaire, d'un rayon compris entre 500 et 1000km, organisée en bandes spiralées, avec en son centre l'œil du cyclone (possédant un diamètre de l'ordre de 30km), et à sa périphérie le mur du cyclone.

Les cyclones s'accompagnent généralement de pluies diluviennes, de fortes houles et bien entendu de vents très violents. C'est d'ailleurs par la force du vent maximum qu'il engendre que l'intensité du cyclone est déterminée. Plusieurs échelles existent, notamment celle de la Saffir-Simpson qui est utilisée dans l'Atlantique Nord pour classer les ouragans de 1 à 5.

Dépression tropicale	Vents moyens < 63km/h	
Tempête tropicale	63 < vents km/h < 117	Pluies très abondantes, forte houle.
Ouragan de classe 1	118 < vents km/h < 153 P_{oeil} hPa > 980	Pluies diluviennes, très forte houle, marée de tempête encore faible.
Ouragan de classe2	154 < vents km/h < 177 965 < P_{oeil} (hPa) < 980	Pluies diluviennes, très forte houle, marée de tempête < 2,5 m
Ouragan de classe 3	178 < vents km/h < 209 945 < P_{oeil} (hPa) < 964	Pluies torrentielles, très forte houle, marée de tempête de plusieurs mètres par endroit.
Ouragan de classe 4	210 < vents km/h < 248 920 < P_{oeil} (hPa) <944	Pluies torrentielles, très forte houle, marée de tempête allant jusqu'à 4 m par endroit.
Ouragan de classe 5	249km/h < vents $P_{œil}$ < 920 hPa	Pluies torrentielles, houle énorme, marée de tempête >4 m.

Échelle de Saffir- Simpson pour classification des cyclones

Partie **B : les moyens recensé**

II.LES MANIFESTATIONS DES CYCLONES

A) Les signes précurseurs

Le premier signe précurseur est la houle cyclonique, qui se propage à une vitesse supérieure à celle du cyclone. L'importance et les variations de sa direction, hauteur et fréquence renseignent sur la distance du phénomène et sur l'orientation de sa trajectoire.

Une pression anormalement élevée par rapport aux jours précédents, associée à une atmosphère limpide, peuvent renseigner sur la présence encore éloignée d'un cyclone.

La présence de nuages, et notamment cirrus et cirrostratus, avant que la pression n'ait commencé à chuter, renseignent sur la direction dans laquelle se trouve le phénomène et sur son importance.

Les animaux perçoivent les ultrasons émis par le cyclone, ainsi les oiseaux de mer s'éloignent loin à l'intérieur des terres.

B) Les vents

L'intensité des vents et leurs changements brutaux de direction sont à l'origine de dégâts considérables. Ils dépassent aisément les 150 km/h et peuvent exceptionnellement atteindre 370 km/h environ à proximité de l'œil (et plus particulièrement, dans l'hémisphère nord, dans sa partie avant droite où le gradient de pression est le plus fort). On notera que l'énergie d'un vent est proportionnelle au carré de sa vitesse (un vent de 200 km/h exerce une force quatre fois supérieure à celle d'un vent de 100 km/h). La dangerosité des vents est également liée aux objets plus ou moins volumineux qu'ils sont en mesure de projeter.

Dans un cyclone, les vents de surface se caractérisent par ailleurs par leur turbulence, avec une alternance entre séries de rafales violentes et accalmies passagères ; cette variabilité a tendance à augmenter à l'intérieur des terres.

Un autre danger résulte du changement à 180 ° de la direction des vents après le passage de l'œil (de part et d'autre de l'œil, les vents soufflent dans des directions opposées).

Lors d'épisode cyclonique, la Commune est balayée par de fortes bourrasques de vents tourbillonnants.Outre les déchets verts, un tonnage important de feuilles de tôles en provenance d'exploitations agricoles ou de parcs d'animaux de privés est collecté après chaque évènement.

.

C) Les pluies

Le cumul de précipitations peut être considérable, y compris pour des cyclones d'intensité relativement modeste (en terme de vents), certains « gros » cyclones ne génèrent que peu de pluies. Différents paramètres influencent le cumul des précipitations :

- Le relief montagneux qui amplifie les mouvements verticaux, et donc l'instabilité, et les processus de condensation de la vapeur d'eau ;

Partie **B : les moyens recensé**

- L'orientation de la trajectoire du système pluvieux par rapport à celle d'une chaîne montagneuse ou d'un obstacle naturel ;
- La vitesse de déplacement du cyclone, dont la lenteur tend à accentuer les cumuls pluviométriques (le phénomène séjournant le plus longtemps au même endroit)

Les pluies peuvent être génératrices d'inondations, de glissements de terrains et de coulées boueuses d'ampleur variable.

D) Les effets dus à l'état de la mer

Les cyclones tropicaux menacent davantage les îles et les régions côtières en raison des risques maritimes engendrés.

L'onde de tempête est la montée rapide du niveau de la mer lorsqu'une tempête s'approche de la côte. Le niveau de la mer monte près des côtes, à cause des forts vents du large qui « poussent » l'eau vers elles. De plus, l'eau est « aspirée » vers le haut par la pression très basse régnant près de l'œil du cyclone (phénomène d'intumescence). Les régions basses sont les plus vulnérables, alors que celles où le relief s'élève rapidement ne sont pas touchées.

L'onde de tempête peut se superposer à la marée astronomique (liée à la Lune) pour constituer la **marée de tempête**. L'amplitude de cette dernière varie de 1 à 2 m pour les cyclones peu intenses, mais peut dépasser 5 m pour les phénomènes plus puissants et être particulièrement dévastatrice. La mer « monte » sur la droite du déplacement dans l'hémisphère nord (sur la gauche dans l'hémisphère sud), elle « baisse » de l'autre coté.

Les dégâts dus à la mer sont également liés aux vagues. Pour les cyclones les plus importants, leur hauteur peut atteindre 30 m. Leur déferlement répétitif sur la côte peut provoquer des érosions et menacer d'effondrement les constructions du littoral. Leur dangerosité est d'autant plus importante qu'elles se conjuguent avec la marée de tempête. Le vent génère des vagues très différentes par leur direction, leur hauteur et leur fréquence, créant un état de mer particulièrement « démonté ». La houle cyclonique peut parfois être observée jusqu'à 1 000 km en avant du cyclone et ses effets peuvent continuer à se faire sentir après son passage.

La Commune n'est pas concernée par ce phénomène. Cependant, en cas de survenue de ce risque dans les communes avoisinantes (Carbet et Bellefontaine), elle pourrait accueillir ces populations.

III.LES RISQUES POUR LA COMMUNE

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Chemin rural de MONT JOLI	Fort risque de glissement de terrain (récurrents lors d'épisode cyclonique). Les secteurs les plus sensibles sont La Butte et la portion de route menant à l'Urion.
Chemin rural de l'URION	Fort risque de glissement de terrain, de chutes de bloc sur le secteur compris entre le domicile de Monsieur Geoffroy MARIGNAN et le pont de la Rivière Picart. Parcelles E 482, E 464, E 398, E 387, 223
Chemin rural de BERNADETTE	Fort risque de glissement, chutes d'arbres sur la portion de route reliant les quartiers Bernadette et Urion.
	Important glissement sous la chaussée à hauteur du domicile de Madame Lucienne GRATIEN (travaux de stabilisation du talus réalisés). Risque d'effondrement du domicile de Madame Lucienne GRATIEN dans une ravine de plus de cent mètres (parcelle E 449). Un permis de construire exceptionnel a été délivré à cette administrée pour son relogement. Elle a construit un nouveau logement mais refuse de l'intégrer.
	Lieu-dit Vaudrin : Glissement de terrain par temps pluvieux. Terre grasse, risque de perte de contrôle des automobilistes.
Chemin Communal de BOIS LÉZARD	Risque de glissement de terrain, chutes d'arbres et de blocs. Fort risque d'enclavement des quartiers Bois Lézard, Caplet et Beauvallon. Après l'ouragan DEAN, trois jours ont été nécessaires pour le désenclavement de cette zone.
	Quartier JEAN : Risque d'effondrement du logement des consorts RAMPHORT.

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Quartier BEAUVALLON	Trois logements des consorts DURAGRIN sont coincés entre la montagne et deux cours d'eau (parcelle C1142).Un ouvrage hydraulique d'environ vingt mètres franchit ces deux cours d'eau : fort risque d'embâcle. Durant l'ouragan Dean, suite à l'obstruction du pont par des blocs et débris divers, la rivière est sortie de son lit passant à moins de sept mètres du logement principal. Les logements sont fortement menacés par des chutes de blocs et glissement de terrain. Notons que seuls deux logements DURAGRIN sont occupés de manière continue.
	Glissements de terrain existant de part et d'autre de l'habitation de Monsieur Gérard EDMOND. Parcelle C 14
Quartier FOND D'OR	Habitations Dauler, Marcillon et Pam menacées par glissements existants. Parcelles C 175, 99 236,238,237. Ouvrage hydraulique réalisé par la Commune pour la canalisation des eaux de toute nature.
Quartier MORICE	Très fort risque de glissement. Secteur interdit par arrêté municipal. La survenue d'un glissement de terrain pourrait avoir des répercussions sur la stabilité du cimetière communale.
BOURG	Immeuble Bernière (place de la Chapelle), ancienne Crèche municipale et deux logements de Monsieur Ernest Laurier (rue Robert JEAN) : terrain gorgée d'eau , risque de glissement de terrain.
	Secteur Bas du Bourg : Habitations sous la menace de glissement de terrain et de chute de blocs. Selon la mémoire collective des sources souterraines traverseraient ce secteur – Terrain gorgée d'eau – Glissements existants.
Quartier BOUT BARRIÈRE	Risque d'inondation du logement de Madame DESNEL, du Restaurant Scolaire par les eaux en provenance du Chemin de la Vigie. Parcelle A 06

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Quartier Lacroix lieu-dit Fond Masure	Ancien glissement de terrain. Maisons menacées : Paul José, Luc Lecurieux-Lafayette Georges Bramban, Yves Sochan. Parcelles B 238, 233, 135, 66.
Quartier Petite Rivière	Fort risque de glissement de terrain et de chutes de blocs. Secteur facilement enclavée après forts épisodes pluvieux. Secteur très accidenté.
Quartier JOLIMONT	- Risque de glissements de terrain (fréquents par temps très pluvieux) entraînant l'enclavement des habitations et exploitations agricoles sis au Terminus de la voie. - Risque d'inondation des logements sis au terminus par le déversement des eaux en provenance de l'Habitation La Vigie - Risque d'effondrement de la chaussée à hauteur de la Résidence les Poincillades (réalisation de travaux de stabilisation).
Quartier MONT DÉSERT	Risque d'effondrement de la chaussée qui entraînerait l'inaccessibilité au Bourg par Morne aux Bœufs.
Quartier BEL ÉVENT- RD 19	Risques de chutes d'arbres sur la chaussée.
	Portion de route menant à l'habitation Neisson : risque de chutes de fromager (ou de branches) sur la chaussée et les habitations environnantes.
Quartier LA CITERNE	Risque d'éboulement et de chutes de blocs sur la chaussée.
Route départementale 20	Portion comprise entre Bas du Bourg et Fonds Moulin : fort risque de glissement de terrain et de chutes de blocs et d'arbres sur la chaussée. Récurrents lors d'épisode cyclonique

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Secteur RIVIÈRE COCO/FONDS MOULIN	Habitations menacées par la montée des eaux à proximité d'un cours d'eau : Monsieur Grégoire Dormin (inoccupée), Madame Marie-Thérèse Angeon, Monsieur Marie-Reine Yvon Frédronic, L'habitation La Ferme de la Montagne. Parcelles H 15,136, 80 .
	Risque d'embâcle des ponts de la rivière Coco et de La Mare.
Chemin Communal de CANTON SUISSE	Lieu-dit Dakou : Risque de glissement de terrain et d'effondrement de la chaussée.

Notons que de part sa topographie, un grand nombre d'habitations du Morne Vert sont implantée sur des crêtes ce qui provoque une surexposition aux rafales de vents. C'est notamment le cas au Bourg et aux quartiers Bel Évent, Canton Suisse, Mont Joli et Lacroix.

Quelques logements très anciens ou insalubres ne seront pas en mesure de résister à un épisode cyclonique majeur (cf. tableau ci-dessous) :

NOM	LOCALISATION	NOMBRE D'OCCUPANTS	OBSERVATIONS
Gaïte MAIZEROI	Bourg	04	Maison vétuste exposée aux rafales de vents. Mme Gaïte MAIZEROI ont refusé plusieurs propositions de relogement.
Paul JEAN-BAPTISTE	Rue Robert JEAN Bourg	Inoccupée	Maison vétuste. Monsieur Jean-Baptiste a été relogé mais continue à se rendre à son ancienne demeure.
Lucienne ZEBO	Quartier Bout Barrière	Inoccupée	Maison endommagée par DEAN.
Rose-Hélène PERMANGANT	En lè mon Quartier Bout Barrière	03	Maison vétuste endommagée par le cyclone DEAN. En cas de cyclone, les occupants seront relogés par leur famille.
Consorts URBIN	Quartier Bout Barrière	Inoccupée	Maison en terre faisant office de dépôt.
Consorts LAURIER	Quartier Bout Barrière	Inoccupée	Maison dépourvue de toiture non entretenue.
Médéric FERREOL	Quartier Canton Suisse	Inoccupée	Maison en tôles édifiée au sommet d'une crête fortement exposée aux rafales de vents. L'unique occupant est hospitalisé pour une très longue durée, son placement en EPAD est envisagé.
Consorts LOUIS-JOSEPH	Quartier Jolimont	01	Maison coloniale endommagée par DEAN
Marie-Thérèse ANGEON	Quartier Fond Moulin	1	Maison située dans le lit de la rivière. Risque d'embâcle.
Nelly BELFROY	Bourg	03	Masure insalubre

Partie **B : les moyens recensé**

I.LES MODALITÉS DU PCS

Les modalités du PCS se calqueront sur les différentes phases d'alerte cyclonique (par un code de couleurs).

- ➔ Vigilance verte (Fin d'Alerte): PAS DE DANGER PARTICULIER.
- ➔ Vigilance jaune: SOYEZ ATTENTIF!
- ➔ Vigilance orange (Pré alerte): PREPAREZ-VOUS!
- ➔ Vigilance rouge(Alerte) : PROTEGEZ-VOUS!
- ➔ Vigilance violette: CONFINEZ-VOUS, NE SORTEZ PAS !
- ➔ Vigilance Grise (Secours): RESTEZ PRUDENT!

Dès l'alerte JAUNE (Vigilance), une réunion doit être organisée en Mairie:

- Si l'alerte a été donnée le matin, une réunion est organisée à 16 Heures en Mairie sans convocation.
- Si l'alerte a été donnée au courant de l'après-midi la réunion est organisée à 18 heures sans convocation.
- Si l'alerte a été donnée le soir, la réunion est organisée à 10 heures du matin sans convocation.

Ces dispositions concernent les Élus, Fonctionnaires (même en congé) !!!!

A partir de l'alerte couleur ORANGE CYCLONE, les Responsables du Plan Communal de Sauvegarde doivent immédiatement regagner leur poste indiqué.

L'alerte couleur ROUGE CYCLONE est déclenchée par le Préfet dès que les conditions météorologiques observées ne laissent plus de doute de l'imminence du phénomène.

Partie **B : les moyens recensé**

II.LA GESTION DU RISQUE PAR LA COMMUNE

A) VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE VERTE : LA PRÉVENTION

Chaque citoyen doit acquérir une culture du risque lui permettant d'adopter un comportement adéquat lors du passage d'un cyclone. En ce sens, un Document d'information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été distribué dans chaque foyer courant 2012.

Les dégâts causés par les cyclones peuvent être limités par :

- Des mesures de prévention d'ordre constructive : le respect des normes de construction en vigueur prenant en compte les effets dus aux vents ; la prise de mesures portant sur les abords immédiats de l'édifice construit (élagage ou abattages des arbres, suppressions des objets pouvant être projetés…) ; l'implantation des constructions en dehors des zones particulièrement exposées (en bordure de cours d'eau, sous les lignes électriques hautes tension)...
- La maîtrise de l'urbanisation : l'application des plans de prévention des risques naturels et dispositions constructives ou sur l'usage du sol en fonction des zones définies par le PPR.
- La vérification des buses par les services communaux et territoriaux.
- L'entretien des bâtiments publics…
- La sensibilisation de la population sur la problématique de l'élagage et l'abattage des arbres à proximité des réseaux ou de leur habitation.

La vérification du matériel communal (tractopelle, camion, groupe électrogène, téléphone satellitaire, papiers, cartouches d'encre…), début juin, permet une gestion efficace en cas de crise.

Les relais-quartiers sont invités à deux rencontres annuelles :

- Un exposé sur les cyclones et les zones à risques.
- Un exercice leur permettant de manipuler le matériel de survie (tentes, téléphone satellitaire..).

Partie **B : les moyens recensé**

B) ALERTE JAUNE

La surveillance météorologique permet de détecter les phénomènes dès que possible et de prévoir leur évolution (intensification éventuelle, trajectoire). Météo France diffuse des informations à la Préfecture.

En cas de risque cyclonique, le Préfet diffuse un message d'alerte à l'ensemble des collectivités, forces de sécurité.

Le Maire au niveau communal active le Poste de Commandement Communal.

Le PCC surveille l'évolution du phénomène.

Vérification du bon fonctionnement du téléphone satellitaire.

Le service espaces verts vérifie l'état des canalisations.

Le service Travaux en Régie se charge des chéneaux et gouttières des bâtiments communaux.

C) ALERTE ORANGE

LE DOS

- Fermeture des établissements et des crèches.
- Demande aux responsables de Cellules de se conformer aux dispositions du PCS.
- Reste en contact permanent avec le PCO et les membres du PCC.

CELLULE COMMUNICATION - SECRÉTARIAT

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.

VOLET SECRÉTARIAT

- Organise l'installation du PCC avec le Maire.
- Ouvre le calendrier des évènements informatisés ou manuscrits (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

VOLET COMMUNICATION

- Assure la liaison en permanente avec les chargés de communication des autorités (Sous-

Préfecture, SDIS, Gendarmerie..) afin de définir les informations à communiquer à la population dans un souci de cohérence,

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias.
- Contrôle les informations fournies.
- Définit et communique au Maire les informations à transmettre aux médias.
- S'assure des informations diffusées par les médias.
- Organise le premier passage du véhicule sono dans les quartiers (Rappel de la nécessiter de rentrer les containers)
- Contacte les organisateurs de grands rassemblements et leur demandent d'envisager la possibilité d'annulation de leurs évènements.

CELLULE TERRAIN

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Ouvre une main-courante.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire.
- Informe les responsables des ERP et recense des informations à l'aide de la Fiche, prévue à cet effet.
- **Contacte en PRIORITÉ, les directrices de l'école primaire, de la crèche et du restaurant scolaire. S'assure de la fermeture de ces établissements.**
- **Le Centre de soins Maurice DESPINOY pour s'informer de la gestion de la crise. <u>DÉCONSEILLE VIVEMENT</u> la sortie des pensionnaires.**
- Informe les commerçants, artisans, entreprises et agriculteurs de la situation, et leur demandent d'envisager l'interruptionde leurs activités.
- Invite les agriculteurs à sécuriser leurs exploitations (bâtiments agricoles, serres, engins…) et à rentrer leur bétail,
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population sur les évènements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable). Le CCAS, la Police Municipale et les élus se rapprochent des populations sensibles.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire.

Partie **B : les moyens recensé**

CELLULE LOGISTIQUE

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Ouvre une main-courante.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Mise en alerte du personnel communal.
- Mise en alerte des relais-quartiers.
- Vérification de la disponibilité des moyens matériels (équipements communications, moyens d'intervention) préalablement recensés.
- Approvisionnement en carburant de l'ensemble des véhicules communaux et des groupes électrogènes, réserve de carburant.
- Plein des citernes d'eau.
- Sécurisation des bâtiments communaux (vérification des chéneaux...)
- Mise en place du dispositif limitant l'inondation du Restaurant Scolaire par l'Équipe de Travaux en Régie.
- Sécurisation du podium roulant sur le Complexe sportif Yves SOCHAND.
- Activation des centres de rassemblement de la commune avec la cellule Terrain : vérification de l'état sanitaires des locaux.
- Vérification des buses par le Services Espaces Verts. **Pas de coupe d'herbe sans ramassage immédiat.**
- Apporte son soutien aux personnes isolées ne pouvant sécuriser leur logement.
- Sécurise ou démonte l'abri provisoire du marché.
- Démonte les chapiteaux communaux.
- Évacuation du Centre d'hébergement si occupé par un club local.

Partie **B : les moyens recensé**

D) VIGILANCE ROUGE

LE DOS

- Interdit tous les grands rassemblements (sportifs, festifs, culturels, etc.).
- Fait évacuer toutes les populations exposées et procéder à leur mise à l'abri.
- S'assure de la continuité de ses services.

CELLULE COMMUNICATION – SECRÉTARIAT

Assure les mêmes missions qu'en vigilance Orange **ET** :

- Assure l'accueil téléphonique du PCC au 05 96 55 51 47.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,…).
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la PCC (réception et transmission des télécopies,…).
- Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin.
- Assure la liaison entre les différentes Cellules.
- Tient à jour le calendrier des évènements du PCC.
- Alimente les sites Facebook et internet de la Commune
- Organise un deuxième passage du véhicule sono dans les quartiers selon le circuit prédéfini. Le contenu du message est validé par le DOS.

CELLULE TERRAIN

Assure les mêmes missions qu'en Alerte Orange **ET** :

- Reste en liaison avec la Cellule Secrétariat-Communication
- Reste en liaison avec l'unité psychiatrique de Bel Air. S'assure de la présence de l'ensemble des patients (promenades extérieurs INTERDITES).
- Évacue toutes les populations exposées et procède à leur mise à l'abri.
- Informe les commerçants de la **fermeture de leurs établissements** après sécurisation et s'assure de la fermeture effective.
- Rappelle les mesures de protections aux exploitants agricoles.
- Recense éventuellement les personnes n'ayant pas pu quitter leurs lieux de travail.

Partie **B : les moyens recensé**

CELLULE LOGISTIQUE

Assure les mêmes missions qu'en Alerte Orange **ET** :

- Reste en liaison permanente avec la Cellule Secrétariat-Communication
- Organise l'hébergement transitoire des sinistrés
- Met en œuvre les moyens de transports en cas d'évacuation d'habitat isolé ou de secteurs.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Délimite matériellement d'éventuels périmètres de sécurité. (Mise en place une déviation si possible….)
- Préparation au niveau de vigilance Violet : installation de lits de camps en Mairie, ravitaillement pour 72 heures du PCC.
- Recense **dès leur arrivée**, les personnes hébergées dans les centres d'accueil à l'aide des fiches en annexes.
- Assure l'approvisionnement des centres d'hébergements : fourniture de repas aux personnes hébergées.
- Soutien psychologique des personnes évacuées.
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre : Définition d'un périmètre de sécurité. Vérifier l'absence de toute personne dans les zones évacuées et en interdire l'accès à toute personne étrangère au secours.
- Recensés les blessés, les morts, les disparus.

E) VIGILANCE VIOLET

- Maintien du PCC dans le bureau du Directeur Général des Services (Annexe Mairie)
- Libération du personnel non mobilisé (anticipées dès l'alerte rouge si les conditions météorologiques se dégradent).
- Mise en sûreté des véhicules communaux.

PAS D'INTERVENTIONS EXTÉRIEURES DES SERVICES MUNICIPAUX SAUF ACCORD DU PCO.

Partie **B : les moyens recensé**

F) POST-CRISE (GRIS)

LE DOS

- Établit un bilan précis des dégâts dans la commune et le transmet au PCO
- Coordonne l'action de ses services.
- Définit les priorités à partir des informations qui lui sont transmises.
- Assure la relève des équipes.

CELLULE COMMUNICATION- SECRÉTARIAT

Assure les missions précédentes **ET** :

- Rédige des réquisitions aux entreprises privées à la demande du Maire transmises aux cellules demanderesses.
- Assure l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.
- Assure la communication post-crise en informant périodiquement la population sur les consignes de sécurité à respecter, les actions d'assistance aux personnes mises en œuvre par la municipalité (l'organisation du soutien psychologique, de l'hébergement des personnes sinistrées à court terme, etc.) ; l'avancement des travaux de remise en état, la répartition des aides publiques, l'évolution des dossiers d'indemnisation, etc.
- Collecte auprès des médias et des particuliers des photos, films, témoignages… relatifs à l'évènement.
- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise.
- Collabore avec le DOS à la préparation du RETEX (retour d'expérience).

CELLULE TERRAIN

Assure les missions précédentes **ET** :

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- Les services de secours et de police établissent un bilan des dégâts et effectuent les interventions nécessaires,
- Collecte des informations auprès des relais-quartiers
- Vérifie l'état sanitaire des bâtiments communaux pour une reprise d'activité.
- Reste en liaison avec l'Unité psychiatrique de BEL AIR, pour connaître leurs éventuels besoins.
- Vérification des zones évacuées avant retour des populations.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire.
- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- Photographie les sinistres.
- Invite les agriculteurs à constituer un dossier sur leurs pertes.

- Gère le relogement temporaire des personnes sinistrées. Assistance du CCAS
- Assiste, accompagne, soutien et répond aux besoins et aux attentes des personnes sinistrées,

CELLULE LOGISTIQUE

Assure les missions précédentes **ET** :

- Invite les agents communaux à ne prendre aucun risque inutiles (pas de manipulation de câbles EDF...).
- Réalise un état des lieux sur l'ensemble du territoire communal et le transmet au DOS.
- Prend les mesures urgentes : déblaiement, dégagement des voies, nettoyage.
- Favorise l'intervention des secours en mettant à leur disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc…) et éventuellement le matériel réquisitionné.
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et faciliter leur mise en œuvre.
- Gère les dons matériels et les bénévoles (hors associations).
- Guide les bénévoles et associations vers les zones d'actions prioritaires.
- Organise l'hébergement transitoire des sinistrés.

Partie **B : les moyens recensé**

III.LA GESTION DU RISQUE PAR LA POPULATION

La population respecte les consignes suivantes :

Partie **B : les moyens recensé**

3.RISQUE SISMIQUE

I.DÉFINITION

Le tremblement de terre (ou encore séisme) provient de la **fracture brusque en profondeur de la roche**. Cette fracturation de la roche est due à la très **grande accumulation d'énergie** qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique de la roche est atteint. Le tremblement de terre se traduit à la surface du globe terrestre par des **vibrations du sol**..

Un séisme se caractérise par :

- Une propagation d'ondes sismiques qui sont de deux types :
  - Les ondes de surface. Elles sont générées par l'arrivée des ondes de volume à la surface du globe, plus le séisme est profond, moins elles sont puissantes. Leur influence sur les constructions courantes est négligeable.
  - Les ondes de volume, elles se propagent dans la masse terrestre depuis la source, elles sont réfléchies et/ou réfractées par les limites de couches du sol de densité différentes à la surface. Elles sont de deux types. Les ondes P qui progressent en compression/dilatation et les ondes S qui progressent en cisaillant le sol perpendiculairement à leur sens de cheminement, elles ne se développent pas en milieu liquide.

- Un foyer : région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques. Il est généralement situé dans les cent premiers kilomètres de la lithosphère.
- Un épicentre: point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus importante.
- Une magnitude : elle indique l'énergie libérée par le foyer du séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à la multiplier par
- Une intensité : elle correspond à l'évaluation des dégâts observés sur le terrain en un site donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

Partie **B : les moyens recensé**

II.MANIFESTATIONS DU RISQUE SISMIQUE

A) Les failles actives

Une **faille active** est définie comme une **fracture** plane ou légèrement gauche de l'écorce terrestre, le long de laquelle des déplacements tectoniques peuvent se produire.

Lorsqu'une faille active, à l'origine d'un séisme, débouche en surface :

- Elle peut induire des **déplacements** le long de la ligne de rupture (**rupture** des terrains à la surface du sol).

- Elle peut générer également des mouvements vibratoires particuliers en source très proche, c'est-à-dire dans une zone de quelques centaines de mètres de part et d'autre de cette ligne de rupture ; cet effet peut se traduire par des amplifications aussi bien dans le sens horizontal que vertical.

Il existe trois types de failles :

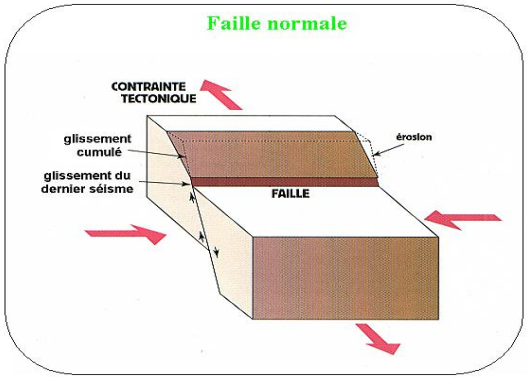

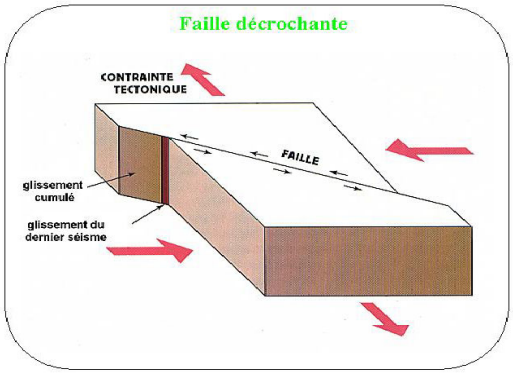

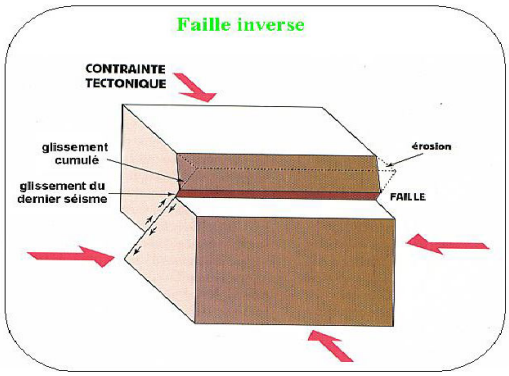

On considère en France qu'une faille est active si elle a subi des mouvements significatifs au cours du Quaternaire, c'est-à-dire globalement lors d'une période de moins de deux millions d'années**.**

Partie **B : les moyens recensé**

La reconnaissance des failles susceptibles d'engendrer des séismes repose sur divers critères liés à la sismicité et aux déformations géologiques récentes observées. La plupart du temps, les données de la sismicité (relation indubitable entre les foyers des séismes et la structure tectonique considérée) sont insuffisantes pour certifier l'activité d'une faille. Généralement, on doit aussi s'appuyer sur les preuves géologiques du rejeu récent de ces failles.

Pour retrouver ces preuves de déformations tectoniques récentes, différentes méthodes de la néotectonique (tectoniques et micro tectoniques, morphologiques, stratigraphiques, géophysiques, etc.) peuvent être utilisées. La confrontation des données néotectoniques avec les données sismiques permet alors des interprétations sismotectoniques.

L'identification des accidents potentiellement sismogènes repose d'abord sur une étude régionale de l'aléa sismique. Les failles sont localisées sur des plans à petite échelle (1/250 000 à 1/1 000 000). Leur localisation à grande échelle (1/25 000 à 1/10 000) nécessite ensuite des investigations généralement très lourdes et pas toujours garanties de résultats (le tracé pouvant, notamment, être masqué en surface par certaines formations géologiques ou des aménagements anthropiques). Il est donc mal aisé de délimiter, avec précision et de manière systématique, la zone susceptible d'être affectée soit par une rupture de surface, soit par des effets en champ très proche d'une faille.

B) Phénomènes associés aux tremblements de terre

Hormis les problèmes éventuels posés par la rupture en surface de la faille sismogéne, deux types d'effets peuvent être mis en évidence :

- des effets directs, dus à la modification du mouvement vibratoire : ils peuvent conduire à des « effets de site ».
- des effets induits, dus à des ruptures du sol (liquéfaction, tsunami, mouvements de terrain : glissements, chutes de blocs et éboulements) qui peuvent modifier l'environnement.

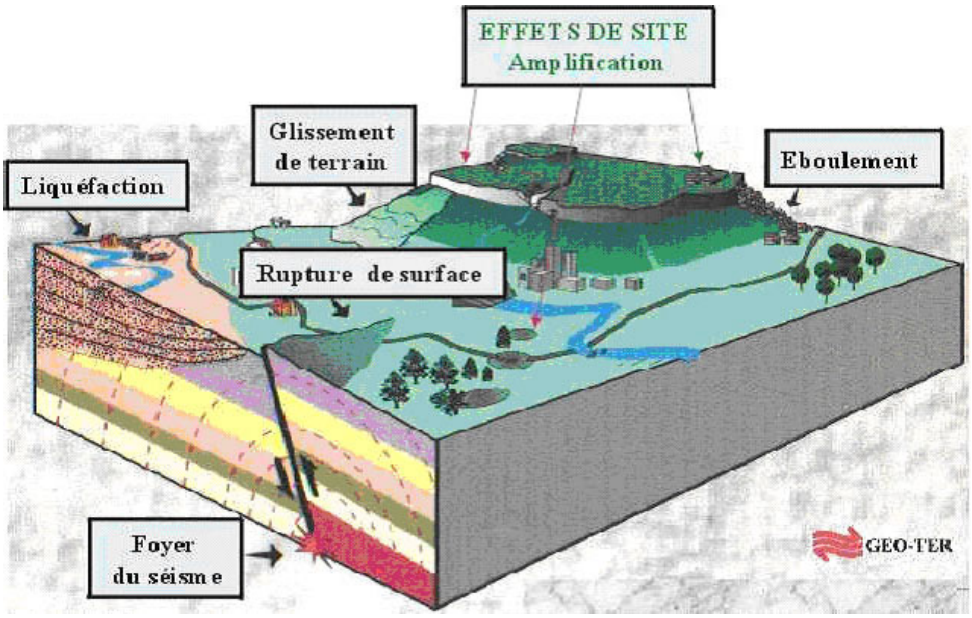

Représentation schématique des effets directs et induits d'un séisme (d'après GEOTER)

Partie **B : les moyens recensé**

C) Les effets de sites

Les irrégularités de la surface topographique et la présence de couches géologiques souterraines de nature et de géométrie variables, peuvent accroître les effets dévastateurs d'un séisme par modification des caractéristiques du mouvement vibratoire.

Les effets de site peuvent être classés en deux grandes catégories :

- **Les effets de site topographiques** : les sommets des buttes, les crêtes allongées, les rebords de plateaux et de falaises sont souvent le siège d'amplifications importantes, intéressant une large gamme de constructions.
- **Les effets de site liés à la structure et à la nature du sous-sol** : Les caractéristiques mécaniques de certaines formations superficielles (densité, rigidité, compressibilité...), la géométrie de ces formations (empilement, remplissage de fond de vallée, contact tectonique ou stratigraphique) sont susceptibles de modifier le signal sismique

D) Les effets induits

La **liquéfaction** est un phénomène qui se produit **sous sollicitation sismique** (éventuellement, en bord de mer sous l'effet de la houle ou par suite d'une activité anthropique).

Le passage d'une onde sismique provoque, dans certaines formations géologiques, une **perte de résistance** d'un matériau sableux saturé en eau, liée à une augmentation de la pression interstitielle engendrée par les déformations cycliques.

La déconsolidation brutale du matériau se traduit par la déstructuration du sol, rendant particulièrement instables les constructions reposant sur ces formations.

III. LE RISQUE SISMIQUE EN MARTINIQUE

La Martinique occupe une position centrale dans l'arc des Petites Antilles, sur une limite majeure de plaques tectoniques, dans un contexte géodynamique résultat de la subduction de la plaque Atlantique sous la plaque Caraïbes, ce qui lui confère une sismicité forte (niveau 5), qui demeure la plus élevée du territoire français.

La vitesse de convergence est relativement lente (2cm/an), mais le mouvement des deux plaques se traduit par une sismicité qui peut être importante, avec parfois de grands séismes au voisinage du **contact des plaques.**

En Martinique, il est scientifiquement constaté que les « grands tremblements de terre» reviennent tous les 150 ans. Cette période a une marge d'incertitude, mais l'ordre de grandeur reste valable.

Ainsi, la Martinique a subi d'importants tremblements de terre. Au cours des trois derniers siècles, une vingtaine de séismes d'intensité VI à VIII est répertoriée. Parmi les séismes les plus violents qu'a connu la Martinique (1727, 1837, 1839 et 1946) celui du **11 janvier 1839** fut de loin le plus meurtrier. Occasionnant la destruction quasi totale des habitations, le séisme du 11 janvier 1839

Partie **B : les moyens recensé**

a fait **plus de 300 morts à Fort-de-France** (alors appelée Fort-Royal), sans compter les nombreux esclaves non comptabilisés (étant considérés comme des choses).

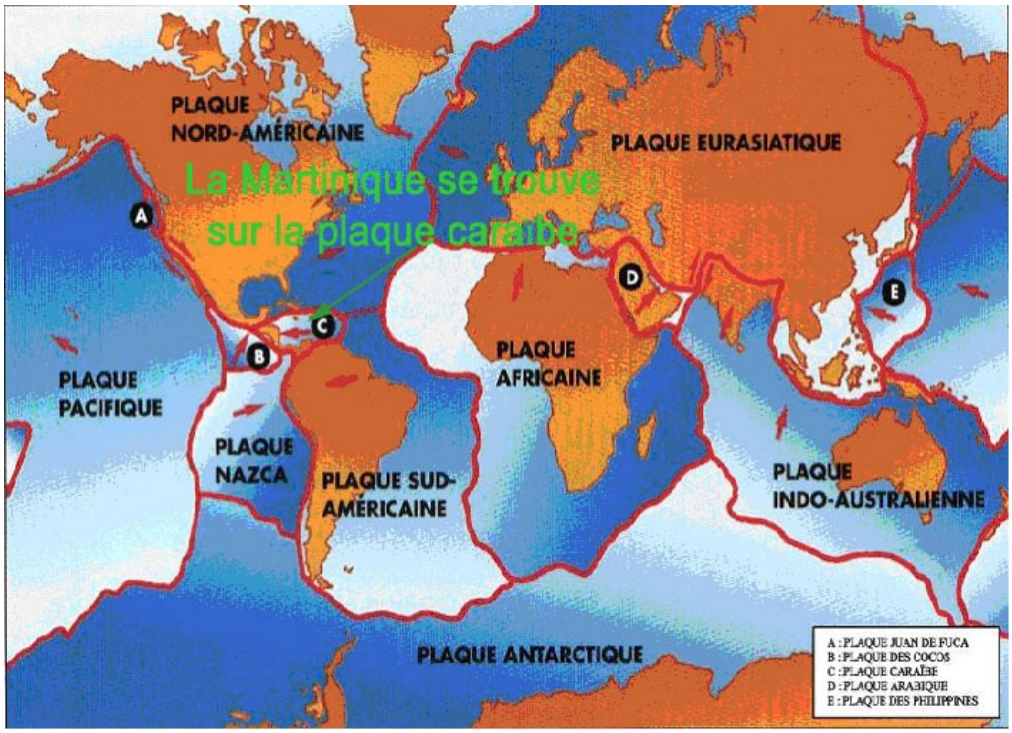

IV.LE RISQUE SISMIQUE AU MORNE VERT

L'ensemble la commune de MORNE VERT, est classé en zone d'Aléa Majeur.
Un fort pourcentage d l'habitat verdimornais se situe sur des crêtes ou dans des vallées.
Peu de logement répondent aux normes parasismiques.

En cas d'épisode majeur, le réseau routier risque de subir de fortes perturbations.

Partie **B : les moyens recensé**

V.LA GESTION DU RISQUE SISMIQUE

A) La prévision

Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen fiable de prévoir à court terme où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme.

Cependant l'analyse de la sismicité historique (récurrence des séismes), de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une région. Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré à partir de l'étude de 7 600 séismes. Ce classement est réalisé à l'échelle du canton.

Zone 0 : sismicité négligeable
Zone I : sismicité très faible
Zone I b : sismicité faible
Zone II : sismicité moyenne
Zone III : sismicité forte

B) La prévention

La réglementation parasismique. La Martinique est en zone de très forte dangerosité sismique (zone III) : les maisons doivent être construites pour résister au tremblement de terre majeur attendu (intensité minimum 8).

L'information à la population : Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques majeurs et pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Il est primordial de le tenir informé sur la nature des risques qui le menacent, ainsi que sur les consignes de comportements à adopter en cas d'événement.

C) Rôle des Secours

Le Maire ou son représentant **active le PCS** selon le schéma traditionnel en le modulant **en fonction de l'état des bâtiments communaux et des responsables survivants**.

Les équipes des Sapeurs-Pompiers sont immédiatement mobilisées afin de faire face au sinistre dans les délais les plus brefs.

Partie **B : les moyens recensé**

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SÉISME MAJEUR

CELLULE COMMUNICATION - SECRÉTARIAT

- **Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.**
- **Présentation du personnel communal sans convocation**

VOLET SECRÉTARIAT

- Organise l'installation du PCC avec le DOS.
- Ouvre le calendrier des évènements informatisés ou manuscrits (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).
- Assure l'accueil téléphonique du PCC au 05 96 55 51 47.
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la PCC (réception et transmission des télécopies,…).
- Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin.
- Assure la liaison entre les différentes Cellules.
- Transmet des bilans réguliers au PCO.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,…).
- Tient à jour le calendrier des évènements du PCC.

VOLET COMMUNICATION

- Installation du téléphone satellitaire.
- Recours au radio amateur,
- Assure la liaison en permanence avec les chargés de communication des autorités (Sous-Préfecture, SDIS, Gendarmerie..) afin de définir les informations à communiquer à la population dans un souci de cohérence.
- Assure l'accueil téléphonique du PCC au 05 96 55 51 47 (si techniquement possible).
- Alimente les sites Facebook et internet de la Commune via la connexion satellitaire.
- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias.
- Contrôle les informations fournies.
- Définit avec le Maire les informations à transmettre régulièrement aux médias.
- S'assure des informations diffusées par les médias.
- Organise la transmission d'information dans les quartiers (affichage, porte-à-porte...)

Partie **B : les moyens recensé**

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SÉISME MAJEUR

CELLULE TERRAIN

- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Présentation du personnel communal sans convocation ;
- Ouvre une main-courante.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Se rend en priorité à l'École Primaire, la Crèche et au Restaurant Scolaire. Évalue la situation (bilan humain, matériel...)
- Contacte ou se rend au Centre de soins Maurice DESPINOY. Établissement de bilans et définition des besoins.
- Recense les blessés, les morts, les disparus.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité et / ou de panneaux indicateurs, etc).
- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Remontée d'informations sur la situation vers le PCC.
- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire.
- Évaluation des besoins (évacuation, moyens humains et / ou matériels spécifiques, etc).
- Informe les responsables des ERP et recense des informations à l'aide de la Fiche, prévue à cet effet.
- Soutien psychologique des personnes évacuées.
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre : Définition d'un périmètre de sécurité. Vérifier l'absence de toute personne dans les zones évacuées et en interdire l'accès à toute personne étrangère au secours.
- Se rend en priorité à l'École Primaire, la Crèche et au Restaurant Scolaire. Évalue la situation (bilan humain, matériel...)
- **Contacte ou se rend au Centre de soins Maurice DESPINOY. Établissement de bilans et définition des besoins.**
- Recense les dégâts dans les fermes d'élevages en batterie.
- Transmet régulièrement les informations collectées et les éventuelles difficultés au DOS.

Partie **B : les moyens recensé**

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SÉISME MAJEUR

CELLULE LOGISTIQUE

- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC ou définit un autre site en collaboration avec le DOS.
- Présentation du personnel communal sans convocation ;
- Ouvre une main-courante.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Vérification de la disponibilité des moyens matériels (équipements communications, moyens d'intervention) préalablement recensés.
- Active et met en œuvre les centres de rassemblement de la commune (privilégier les terrains non bâtis)
- Recense **dès leur arrivée**, les personnes hébergées dans les centres d'accueil à l'aide des fiches en annexes.
- Assure l'approvisionnement des centres d'hébergements : fourniture de repas aux personnes hébergées.
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population sur les évènements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable). Le CCAS, la Police Municipale et les élus se rapprochent des populations sensibles.
- Apporte son soutien aux personnes isolées .
- Organise l'hébergement transitoire des sinistrés
- Met en œuvre les moyens de transports en cas d'évacuation d'habitat isolé ou de secteurs.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Délimite matériellement d'éventuels périmètres de sécurité. (Mise en place une déviation si possible….)
- Gère les dons et les bénévoles.
-

VI.LA GESTION DU RISQUE SISMIQUE PAR LA POPULATION

La population se conforme aux prescriptions suivantes :

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
AVANT LA SECOUSSE	**A LA MAISON :** • **Construisez ou renforcez votre habitation** avec des professionnels qualifiés en construction parasismique. • **Formez-vous aux gestes** de premiers secours (brevet de secourisme) • **Constituez un kit d'urgence**. • **Repérez les lieux où vous protéger** dans chaque pièce de votre maison ou de votre lieu de travail : loin des façades, des meubles et objets instables, sous les tables et bureaux solides… • **Fixez les armoires** et enlevez les objets lourds situés en hauteur • **N'encombrez pas les voies d'évacuation** (couloirs, entrées…) • Vous et vos proches pouvez être séparés. **Convenez à l'avance d'un lieu sûr où vous retrouvez** quelques heures après le tremblement de terre
	AU TRAVAIL : • **entraînez-vous** avec vos collègues à vous abriter dans les endroits que vous aurez identifiés. Vous gagnerez des secondes précieuses le jour où ça tremblera ! • Choisissez un(e) collègue proche de votre poste de travail. Demandez-lui d'être votre binôme en cas de séisme. **Votre rôle : veiller l'un sur l'autre.** • **Attention aux éléments situés en hauteur**, comme les boites d'archives et aux cartons entreposés • **Veillez à ne pas encombrer les lieux de circulation** (couloirs, halls, accueil…) d'objets ou de mobiliers pouvant obstruer en cas de chute les chemins d'évacuation • **Prévoyez un kit d'urgence** que vous vérifierez régulièrement. Ce kit peut être collectif. Un référent de votre entreprise en sera responsable. Dans tous les cas, veillez à le stocker dans un endroit facile d'accès.

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
PENDANT LA SECOUSSE	**A L'INTÉRIEUR :** • **Abritez-vous** dans un endroit sûr repéré préalablement • **Ne restez pas près des vitres**, des baies vitrées, des meubles et objets instables • **Évacuez les lieux UNIQUEMENT** si vous êtes au rez-de-chaussée, près d'une sortie sans avoir à passer sous un élément qui risque de s'effondrer (balcon, passerelle…) • **Ne prenez pas les escaliers ni l'ascenseur**
	A L'EXTÉRIEUR : • **Éloignez-vous des bâtiments**, des câbles ou de tout autre objet situé en hauteur (enseignes, luminaires…) • **Méfiez-vous des chutes de pierre**
	En voiture • **Arrêtez-vous dans un espace dégagé** (hors champs de lignes haute tension, des bâtiments des panneaux publicitaires…)et restez dans votre véhicule, ceinture attachée • **Gardez votre ceinture attachée** pendant le séisme

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
APRÈS LA SECOUSSE	**A LA MAISON :** • **Coupez l'électricité, le gaz puis l'eau.** • **Attendez la fin des secousses** pour sortir des bâtiments. • **Restez à l'extérieur,** dans un espace dégagé pendant au moins 3/4 d'heure. • **Ne restez pas en bord de mer,** rejoignez les hauteurs. • **Écoutez les consignes de sécurité à la radio.** • **Soyez solidaires, portez secours à l'entourage** immédiat. • **Ne rentrez pas dans les maisons ou les immeubles** manifestement endommagés. • **Évitez de téléphoner,** privilégiez les SMS.
	Au travail • **Attendez les consignes des référents et rejoignez un lieu de rassemblement prédéterminé sécurisé.** • **Prenez des nouvelles de votre binôme** . • **Ne rentrez pas dans le bâtiment** tant que l'autorisation n'a pas été donnée. • **N'empruntez pas les ascenseurs.** • **N'hésitez pas à rassurer vos collègues**, à porter secours… La solidarité permet de faire face à la crise.
	En voiture • **Restez dans votre véhicule au moins 45 minutes après les secousses.** • **Arrêtez-vous dans un espace dégagé** (hors champs de lignes haute tension, des bâtiments des panneaux. Publicitaires…) et restez dans votre véhicule, ceinture attachée. • **Écoutez les consignes** avec le poste radio. • **N'encombrez pas les routes** pour faciliter le travail des secours. • Si vous êtes bloqué, **rejoignez à pied une zone sécurisé**

VII.LES RISQUES POUR LA COMMUNE

L’ensemble du territoire martiniquais, donc la commune de MORNE VERT, est classé en zone d’Aléa Majeur.

Un fort pourcentage de l’habitat verdimornais se situe sur des crêtes ou dans des vallées, rendant ce dernier vulnérable en cas de séisme.Peu de logement répondent aux normes parasismiques.

En cas d’épisode majeur, le parc urbain et le réseau routier risquent de subir de gros dommages.

Les infrastructures routières déjà fragilisées risquent de compliquer l’intervention des secours.

L’école Primaire et maternelle et la Mairie sont très vulnérables. La construction d’un nouvel établissement scolaire est préconisée par l’État.

Le stock de Bonbonnes de gaz dans le commerce du Bourg et la Citerne de gaz du restaurant scolaire constituent une menace pour les habitations environnantes.

4.RISQUE VOLCANIQUE

I.DÉFINITION

Les volcans sont l'expression en surface de l'affrontement de deux plaques dont l'une, souvent plus dense, plonge sous l'autre : c'est le processus de subduction qui engloutit dans le manteau les plaques créées par les dorsales. On considère généralement sept aléas volcaniques majeurs : aléas directs tels que les retombées de téphra, coulées pyroclastiques, coulées de laves, émanations de gaz et les aléas indirects tels que lahars, glissement de terrain, tsunamis.

II.LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

A) Les téphras

On désigne sous le terme de téphra l'ensemble du matériel projeté lors d'une éruption.

Lors d'éruptions explosives, les téphras sont projetés dans l'atmosphère. Les bombes retombent à proximité du volcan, tandis que les cendres peuvent s'élever jusqu'à 30 kilomètres d'altitude dans la stratosphère, et ainsi être dispersées très loin du point d'émission.

Aux abords du volcan, les couches de cendres déposées peuvent atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. La surcharge causée par ces retombées peut causer l'effondrement des bâtiments. De plus, les cendres les plus fines peuvent être inhalées et obstruer les voies respiratoires des hommes et des animaux. Dans certains cas, des éléments chimiques présents dans les cendres polluent les sols et les eaux de surface.

Les retombées aériennes	
Modes d'actions	Par enfouissement, colmatage, corrosion, accumulation, abrasion, conduction, absorption, dissolution et réaction chimique, magnétisme.
Distance d'effet	(moyenne) : 20-30km – (maximale)> 800 km.
Vitesse moyenne	< 15m/s la dispersion dépend souvent de l'orientation du vent, et les effets sont variables, notamment en fonction de l'épaisseur de cendres cumulées.
Effets sur l'homme	Irritations des muqueuses.

Les retombées aériennes	
Modes d'actions	Par impact, combustion, ensevelissement
Distance d'effet	2 km - (maximale) > 5 km
Température	< 1000 °C
Vitesse moyenne	50-100 m/s Déclenchement d'incendies (matériaux incandescents), effondrement et perforation des toitures, ensevelissement ou obstruction des infrastructures, bris de glace.
Effets sur l'homme	Décès et blessures graves

B) Les coulées pyroclastiques

Une coulée pyroclastique est l'émission d'un mélange de gaz chauds et de matériaux solides. Plusieurs types d'écoulement sont rassemblés sous ce terme : nuées ardentes ou déferlantes basales.

Une nuée ardente est une émission brutale et dirigée d'un mélange constitué de gaz brûlants et de téphra. La nuée, dont la température atteint 500 °C, dévale les flancs du volcan à des vitesses de 200 à 500 km/h. Une nuée ardente peut se propager à contre-pente. Ce phénomène est souvent associé à l'édification d'un dôme ou d'une aiguille au sommet du volcan.
Effet de « souffle », dommages dus aux chutes de matériaux, effets thermiques.

C) Les coulées de laves

La lave émise par le volcan se répand en coulées à partir du point d'émission. Les coulées glissent sur les pentes et se répandent dans les vallées où elles comblent les cuvettes. Des coulées basaltiques fluides progressent à des vitesses variant de quelques centaines de mètres ou plusieurs dizaines de kilomètres par heure. Les coulées de lave acide, beaucoup plus visqueuses, progressent plus lentement, elles parcourent de plus petites distances et couvrent de moins grandes surfaces. Les plus visqueuses donneront des intrusions en forme de dôme, parfois emboîtées.

Ces coulées ne présentent pas véritablement de danger pour l'homme : les vitesses relativement faibles et le parcours très prévisibles de ces coulées permettent de les fuir aisément. En revanche, les dommages matériels sont très importants : aucun bâtiment ou infrastructure ne résiste, les zones de culture ou d'élevage recouvertes de lave resteront stériles pendant de longues années.

D) Les émanations de gaz

L'émanation de gaz se produit au cours des deux types d'éruption. Des émanations peuvent également se produire, de manière plus ou moins continue entre les phases éruptives. Les gaz sont émis au niveau de la gueule du volcan et sous forme de fumerolles sur les flancs.

Tous les gaz sont toxiques sauf les plus importants en volume, la vapeur d'eau. Leur toxicité les rend particulièrement dangereux pour les hommes et les animaux présents sur les flans du volcan.

E) Les lahars

Selon la dénomination indonésienne, le mot lahar signifie coulée de boue. **Les lahars résultent du mélange de deux composants, les cendres et l'eau.**

Lorsqu'une grande quantité de cendres déposée sur les flancs du volcan est transformée en boue par un fort apport d'eau (précipitations, rupture d'un lac de cratère ou fonte de neige), la boue dévale alors les pentes sous forme de coulées capable de tout détruire dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du volcan. Un lahar progresse à une vitesse de plusieurs dizaines de kilomètres par heure, et ne laisse, en général, pas le temps aux populations menacées d'évacuer les lieux à temps**.** Ils ont donc un caractère particulièrement dangereux.

Ces départs de lahars peuvent avoir lieu plusieurs années après l'éruption qui a engendré le dépôt.

F) Les mouvements de terrains

Une éruption volcanique est toujours accompagnée d'une forte activité sismique qui traduit les déformations subies par le volcan. Ces séismes ne sont, en général, pas dangereux, puisque d'une intensité faible. Ils peuvent cependant provoquer des glissements de terrain qui, eux, peuvent avoir de graves conséquences.

Les édifices volcaniques sont généralement construits par accumulation de matériaux très divers (coulées de lave, cendre..) non consolidés qui forme un ensemble instable. L'injection de magma peut déformer le flan du volcan et provoquer l'effondrement de masses importantes.

Ces glissements de terrain et avalanches peuvent avoir des effets directs plus dévastateurs que l'éruption elle-même. De plus, lorsqu'ils concernent un très gros volume de matériaux et qu'ils ont lieu près de la côte ou sous la mer, ils peuvent engendrer des raz-de-marée.

G) Les tsunamis

Les tsunamis sont des vagues dont la hauteur peut parfois atteindre plusieurs dizaines de mètres qui se propagent en ondes à la surface de l'océan. Même si en pleine mer, la hauteur des vagues n'est pas impressionnante, leur amplitude augmente à l'approche des côtes lorsque le fond diminue. Sur les rivages, la puissance destructrice des tsunamis est énorme.

Les séismes, les éruptions volcaniques sous-marines ou les glissements de terrain s'ils se produisent dans la mer ou à proximité de la côte, peuvent être à l'origine d'un tsunami ou raz-de marée. Une explosion violente peut également provoquer un tsunami.

La caractéristique la plus importante d'un tsunami est sa propagation à travers un océan entier. Des côtes situées à des milliers de kilomètres du volcan en éruption peuvent être frappées, et de manière très meurtrière et dévastatrice, par un tsunami.

III.LE VOLCANISME EN MARTINIQUE

Le volcan actif de la Martinique est la Montagne Pelée, située dans la partie nord de l'île. Ce volcan s'est édifié progressivement depuis 300 000 ans environ**.** Depuis 13 500 ans, les éruptions sont de type explosif, accompagnées notamment de nuées ardentes.

Depuis 6000 ans, vingt-cinq éruptions ont été recensées. La plus tristement célèbre est celle de 1902. Deux nuées ardentes détruisirent complètement les villes de Saint-Pierre et de Morne-Rouge, faisant 29 000 victimes. Il n'y eu que deux survivants sur les 28000 habitants de Saint –Pierre. L'éruption s'est prolongée jusqu'en 1905.

Deux éruptions phréatiques ont été observées en 1792 et 1851. Enfin, une nouvelle éruption magmatique a eu lieu de 1929 à 1932.

Ce volcan est étroitement surveillé afin de tenter de prévoir la prochaine éruption. **En effet, selon le scénario de l'éruption envisagé, de 22 000 à 65 000 personnes sont potentiellement menacées par la Montagne Pelée.**

Les communes considérées comme particulièrement exposées à un risque d'éruption volcanique (au titre du décret du 30 juillet 1992, consultable sur www.prim.net) sont L'Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Le Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Fort-de-France, Grand-Rivière, Gros-Morne, Le Lorrain, Macouba, Le Marigot, Le Morne-Rouge, **Le Morne-Vert**, Le Prêcheur, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Schœlcher et La Trinité.

IV.LES RISQUES POUR LA COMMUNE

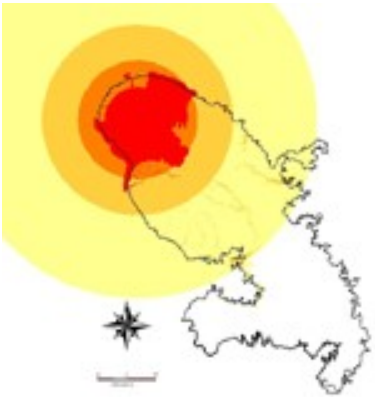

Aléa volcanique global

source BRGM – cartographie GEODE Caraïbe.

- risque très élevé : zone rouge
- risque élevé : zone orange
- risque moyen : zone jaune
- risque faible : zone jaune pale
- risque très faible à nul : zone blanche

On constate sur la carte synthétique de l'aléa volcanique global que la commune du MORNE VERT est directement intéressée par les retombées d'une éruption de la Montagne Pelée, puisqu'elle est soumise :

- à un aléa faible de retombées aériennes sur l'ensemble de son territoire (moyen pour deux secteurs au nord).

- à un aléa faible à moyen de lahars dans les vallées des rivières :
  - Beauvallon, des Pitons, Petit Carbet,
  - **Coco, de la Mare, Fond Capot,**
  - **Thieubert**

- A l'Ouest, à un aléa faible de coulées pyroclastiques.

V. LA GESTION DU RISQUE

A) Les actions de prévention

La prévention passe avant tout par une étude approfondie de l'histoire du volcan. Cette étude historique permet de comprendre le fonctionnement du volcan, mais aussi de prévoir quel type de phénomène est susceptible de se produire et de dresser une carte de localisation des évènements passés. La combinaison de ces deux points permet de dresser une carte des zones menacées.

L'Observatoire volcanologique de la Montagne Pelée assure une surveillance permanente de l'activité du volcan pour :

- améliorer la connaissance scientifique de l'aléa
- détecter les facteurs susceptibles d'annoncer une éruption
- informer les autorités en cas de modification de comportement.

Le réseau de surveillance du volcan constitué de plusieurs sites de mesure et de capteurs télémétrés est axé sur la sismologie, les études de déformation du volcan, des variations locales du champ magnétique et du champ de pesanteur terrestre, le suivi de la composition chimique des gaz fumerolliens et des sources thermos-minérales, la reconstruction de l'histoire géologique du volcan, et à titre expérimental les variations des courants géo-électriques dans le sous-sol du volcan.

Vu l'intensité du phénomène, la protection des biens des biens est impossible. Actuellement, la seule protection possible est l'évacuation des populations vers une zone hors d'atteinte.

B) Les actions de prévention

Quand une activité volcanique anormale est enregistrée, les autorités sont mises en alerte, ainsi que le Conseil supérieur d'évaluation des risques volcaniques (CSERV).

Des plans d'organisation des secours (plans Orsec) sont alors mis en place par le Préfet de Région, conformément à l'article 2 de la loi 87-565 du 22 juillet 1987. Ils recensent les moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe et définissent les conditions de leur emploi par l'autorité compétente pour diriger les secours.

VI. RÔLE DES SECOURS

La seule mesure de protection pour le volcanisme étant l'évacuation des populations, des plans de secours spécialisés (PSS) sont élaborés et comportent trois niveaux d'alerte :

- la phase de **vigilance pré-alerte** : mobilisation des services de l'État, information préventive.
- la phase d'**alerte** : constitution d'un PC de crise, préparation de l'évacuation.
- la phase d'**évacuation** : transfert de la population vers les centres d'hébergement.

Ces plans de secours prévoient l'organisation des transports, de la circulation, de l'accueil et de la protection des populations déplacés, ainsi que la surveillance contre le pillage.

Le maire au niveau communal active son Plan Communal de Sauvegarde et constitue de Cellule de Crise Municipale.

VII. GESTION DU RISQUE PAR LA POPULATION

La population respecte les consignes suivantes :

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
PRE-ALERTE	***<u>Vigilance face au risque :</u>*** ➢ Mobilisation des services de l'état ➢ Information préventive de la population. Chaque citoyen doit se renseigner pour connaître sa vulnérabilité face au risque volcanique
ALERTE	***Préparation de l'évacuation, la situation étant préoccupante* :** ➢ Continuer, jusqu'à nouvel ordre, les occupations habituelles en restant à l'écoute des médias ➢ Prévoir un véhicule personnel ou le transport en commun, pour une éventuelle évacuation. En cas de difficultés, en référer à la Mairie.
ÉVACUATION	***Évacuation dans les meilleurs délais possibles de la zone menacée :*** ➢ Respirer à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres ; ➢ Quitter la zone menacée ou rejoindre les points de ralliement et d'évacuation pour ceux ne disposant pas de moyen de transport particulier ; ➢ Ne pas se réfugier dans le fond des vallées ou dans les sous-sols ; ➢ Gagner un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio.

5.RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I.DÉFINITION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Les principaux types de mouvements de terrains observés en Martinique pouvant entraîner des effets dommageables graves, sont :

- les chutes de blocs et les éboulements
- les glissements de terrains
- les coulées de boues

II.MANIFESTATION DU RISQUE

A) Les chutes de blocs et les éboulements .

Les chutes de blocs et les éboulements rocheux sont des phénomènes rapides et évènementiels mobilisant des blocs de roches plus ou moins homogènes et fragiles depuis un sommet ou une pente (avec l'air pour milieu principal du transport).

Ils produisent leur dépôt sur une aire plus ou moins large au pied de la pente, en fonction de la morphologie de la surface d'appui, de la hauteur exacte de départ des blocs, de la dureté de la roche…

Ces phénomènes se caractérisent par la chute libre ou le roulement au départ, après rupture, de blocs formés par fragmentation. Le mouvement peut ensuite se poursuivre par une série de rebonds de hauteur décroissante (dans le cas d'une pente régulière). Les dimensions des éléments mobilisés sont très variables.

Les facteurs déclencheurs sont généralement de fortes pluviométries et les épisodes sismiques.

Le terme « chute de blocs » ne concerne qu'un nombre réduit d'éléments. Celui « d'éboulements » indique préférentiellement une masse instable beaucoup plus volumineuse.

Les conséquences des chutes de blocs sont fonction de la répartition des populations et des activités humaines.

B) Les glissements de terrains

Il s'agit d'un déplacement d'une masse de terre meuble ou rocheuse, caractérisé par l'existence d'une surface de discontinuité cinétique (plane, circulaire ou quelconque), séparant la partie stable du terrain de la partie en mouvement.

Ce déplacement est engendré par l'action de la gravité, de forces extérieures (hydraulique ou sismiques) ou d'une modification des conditions limites.

1) Caractéristiques d'un glissement d'un terrain

a) Dans sa partie amont, présence de niches d'arrachement ou crevasses, principales et latérales, avec brusques ruptures de pentes (pente concave).

b) Dans sa partie aval, existence d'un bourrelet de pied (ou frontal) à pente convexe. La poussée exercée par le bourrelet de pied se marque fréquemment par un tracé anormal des cours d'eau.

c) Dans sa partie médiane, formation d'une surface topographique bosselée (ondulations, dissémination de blocs de forte taille)

2) Types de glissements

Suivant la géométrie de la surface de discontinuité, on peut distinguer trois principaux types :

a) Glissement circulaire ou rotationnel

La surface de glissement est plus ou moins circulaire, caractérisé en général par l'existence d'une zone de départ nette et par un bourrelet frontal plus ou moins marqué. Le remaniement interne dépend de la nature des terrains et de l'importance du déplacement. Il se produit en particuliers en terrains meubles, dans les formations homogènes à faible cohésion ou très divisées.

b) Glissement plan

Le mouvement s'effectue le long d'une surface sensiblement plane (couche ou surface tectonique). Il se produit surtout en milieu rocheux.

c) Glissement quelconque

Le mouvement est très sensiblement semblable au précédent dans son allure externe, mais la section verticale de la surface de glissement est de forme irrégulière. Il s'agit d'une combinaison des deux cas précédents.

C) Les coulées de boues

Elles apparaissent dans les matériaux meubles lorsque leurs teneurs en eau augmentent de manière importante et brusque. La mise en mouvement de ces matériaux a pour origine une brutale perte de cohésion.

Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, les limons, des sols, des roches décompressées ou des éboulis fins. L'eau peut ainsi pénétrer par infiltration au sein des matériaux avant le déclenchement de la coulée ou au moment de la rupture par concentration des eaux de ruissellement.

La vitesse et la distance parcourue par une coulée boueuse sont très variables. Elles dépendent de nombreux facteurs comme la nature des matériaux, la quantité d'eau, la viscosité du mélange eau/matériau, la topographie, la saturation en eau des sols sur lequel se déplace la coulée.

III.LE PHÉNOMÈNE DE GLISSEMENT DE TERRAIN EN MARTINIQUE

En Martinique, ce sont fréquemment les couches d'altération superficielles de la roche mère (correspondant essentiellement à des matériaux argileux) ainsi que les dépôts fins d'origines aériennes, qui sont susceptibles d'être concernés par des glissements de terrain. Et ce sur des épaisseurs pouvant atteindre la dizaine de mètres.

La présence d'eau est un facteur supplémentaire important d'instabilité. Ceci à deux niveaux :

- L'eau contenue dans les couches superficielles alourdit considérablement celles-ci (pression interstitielle) favorisant ainsi un mouvement du massif vers l'aval
- L'eau contenue dans les couches profondes réduit la cohésion du sol. Elle peut même, dans le cas d'une amorce de glissement servir de lubrifiant permettant d'en accroître l'ampleur.

Les conséquences des glissements de terrain sont similaires à celles des chutes de blocs. Elles dépendent des implantations des hommes et leurs activités, et de l'ampleur du phénomène naturel. La plupart du temps, superficiels, les glissements évoluent en coulées de boue, par perte totale de cohésion dans les terrains entraînés.

En Martinique, les coulées boueuses prolongent quasi systématiquement les phénomènes de terrain. Les coulées représentent ainsi l'évolution normale de ces derniers, plutôt qu'un phénomène réellement indépendant et autonome. Ces phénomènes sont assez fréquents. Ils ne représentent pas tous un gros volume de matériaux, cependant on rencontre presque toujours un mouvement de terrain de grande ampleur lors de pluies exceptionnelles (pluies diluviennes, cyclones…).

IV.TECHNIQUES DE PROTECTION COURANTE

Ils existent des techniques de protection courante. Elles varient selon l'ampleur et la qualité du phénomène.

Ces techniques de stabilisation sont nombreuses : maîtrise des rejets d'eau, confortements des sols, renforcement des structures, construction d'ouvrages de protection (merlons).

Les techniques les plus couramment utilisées restent en général les suivantes : allègement en tête, augmentation de la butée de pied, purge totale, reprofilage, substitution totale ou partielle, tranchées drainantes, drains, soutènements (clous, pieux, tirants d'ancrages), etc.

V.LES RISQUES POUR LA COMMUNE

Les caractéristiques géologiques et morphologiques de la commune sont propices à de nombreux phénomènes de mouvements de terrain. Ainsi, le territoire communal est sujet à des risques de mouvement de terrain tels que des chutes de pierres et de blocs, des ravinements dans l'ensemble du Massif de l'Estérel et du littoral rocheux. Les glissements de terrain ont pour la plupart la même dynamique et une origine commune, à savoir une forte pente associée à des précipitations importantes d'origine cyclonique.

En fonction de différentes études menées dans la commune, une carte de l'aléa risque mouvement de terrain figure à la fiche

Les habitations et infrastructures sensibles de la commune sont :

ALÉA MOUVEMENT DE TERRAIN : LES RISQUES POUR LA COMMUNE.

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Chemin rural de MONT JOLI	Fort risque de glissement de terrain (récurrents lors d'épisode cyclonique). Les secteurs les plus sensibles sont La Butte et la portion de route menant à l'Urion.
Chemin rural de l'URION	Fort risque de glissement de terrain, de chutes de bloc sur le secteur compris entre le domicile de Monsieur Geoffroy MARIGNAN et le pont de la Rivière Picart. Parcelles E 482, E 464, E 398, E 387, E 328
Chemin rural de BERNADETTE	Fort risque de glissement, chutes d'arbres sur la portion de route reliant les quartiers Bernadette et Urion.
	Important glissement sous la chaussée à hauteur du domicile de Madame Lucienne GRATIEN. Risque d'effondrement de la chaussée dans ravine de plus de cent mètres (important glissement de terrain existant) ; Refus d'évacuation des lieux ddes occupants malgré la construction d'un nouveau logement. Parcelle E 449
	Lieu-dit Vaudrin : Glissement de terrain par temps pluvieux
Chemin Communal de BOIS LÉZARD	Risque de glissement de terrain, chutes d'arbres et de blocs. Fort risque d'enclavement des quartiers Bois Lézard, Caplet et Beauvallon. Après l'ouragan DEAN, trois jours ont été nécessaires pour le désenclavement de cette zone.
	Quartier JEAN : Risque d'effondrement du logement des consorts RAMPHORT et SUIVANT.

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Quartier BEAUVALLON	Trois logements des consorts DURAGRIN sont coincés entre la montagne et deux cours d'eau (parcelle C 142).Un ouvrage hydraulique d'environ vingt mètres franchit ces deux cours d'eau : fort risque d'embâcle. Durant l'ouragan Dean, suite à l'obstruction du pont par des blocs et débris divers, la rivière est sortie de son lit passant à moins de sept mètres du logement principal. Les logements sont fortement menacés par des chutes de blocs et glissement de terrain. Notons que seules deux logements DURAGRIN sont occupés de manière continue.
	Glissements de terrain existant de part et d'autre de l'habitation de Monsieur Gérard EDMOND. Parcelle C14
Quartier FOND D'OR	Habitations Dauler, Marcillon et Pam menacées par glissements existants. Parcelles C 175, 99, 236, 238, 237.
Quartier MORICE	Très fort risque de glissement. Secteur interdit par arrêté municipal. La survenue d'un glissement de terrain pourrait avoir des répercussions sur la stabilité du cimetière communale.
BOURG	Immeuble Bernière (place de la Chapelle), ancienne Crèche municipale et deux logements de Monsieur Ernest Laurier (rue Robert JEAN) : terrain gorgée d'eau, risque de glissement de terrain.
	Secteur Bas du Bourg : Habitations sous la menace de glissement de terrain et de chute de blocs. Selon la mémoire collective des sources souterraines traverseraient ce secteur – Terrain gorgée d'eau – Glissements existants.

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
Quartier Lacroix lieu-dit Fond Masure	Ancien glissement de terrain. Maisons menacées : Paul José, Luc Lecurieux-Lafayette Georges Bramban, Yves Sochan. Parcelles B 238, 233, 135 et 66.
Quartier Petite Rivière	Fort risque de glissement de terrain et de chutes de blocs. Secteur facilement enclavée après forts épisodes pluvieux. Secteur très accidenté.
Quartier JOLIMONT	- Risque de glissements de terrain (fréquents par temps très pluvieux) entraînant l'enclavement des habitations et exploitations agricoles sis au Terminus de la voie. - Risque d'inondation des logements sis au terminus par le déversement des eaux en provenance de l'Habitation La Vigie - Risque d'effondrement de la chaussée à hauteur de la Résidence les Poincillades (réalisation de travaux de stabilisation).
Quartier MONT DÉSERT	Risque d'effondrement de la chaussée qui entraînerait l'inaccessibilité au Bourg par Morne aux Bœufs.
Quartier LA CITERNE	Risque d'éboulement et de chutes de blocs sur la chaussée.
Route départementale 20	Portion comprise entre Bas du Bourg et Fonds Moulin : fort risque de glissement de terrain et de chutes de blocs et d'arbres sur la chaussée. Récurrents en cas d'épisode cyclonique
Chemin Communal de CANTON SUISSE	Lieu-dit Dakou : Risque de glissement de terrain et d'effondrement de la chaussée.

VI.GESTION DU RISQUE PAR LA COMMUNE

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir avec exactitude le moment où surviendra un mouvement de terrain. Il est important de connaître les consignes de sécurité. Si possible, il convient de prévenir par des drainages pour supprimer et stabiliser une masse instable ; installer des systèmes de déviations ou de blocages des éboulis ; une surveillance très régulière des mouvements déclarés doit être réalisée.

Lors de la survenue de l'aléa, le Maire active le PCS selon le **dispositif classique**.

VII.GESTION DU RSIQUE PAR LA POPULATION

FICHE RÉFLEXE MOUVEMENTS DE TERRAIN	
AVANT	*S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,* *Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.*
PENDANT	*Fuir latéralement,* *Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,* *Ne pas revenir sur ses pas,* *Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.*
APRÈS	*Informer les autorités,* *Évaluer les dégâts et les dangers,* *Se mettre à la disposition des secours.*
OU S'INFORMER	*Auprès de la mairie* *Auprès de la préfecture de la Martinique* *Auprès du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)* *Auprès du bureau de recherches géologique et minière (BRGM)* *Auprès du conseil général de la Gironde (bureau des carrières souterraines)*

À RETENIR	 **Fuyez immédiatement**	 **Gagnez en hauteur**

6.RISQUE INONDATION

I.DÉFINITION

Une inondation correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors tout ou partie du lit majeur du cours d'eau et empruntent d'autres chemins privilégiés.

Différents types d'inondation sont susceptibles d'affecter la Martinique, avec ordre croissant de gravité :

- Les inondations dites « pluviales »
- Les débordements des principaux cours d'eau
- Les crues torrentielles
- Les laves torrentielles et les ruptures d'embâcles.

II.MANIFESTATION DU RISQUE

A) Les inondations dites « pluviales »

Elles peuvent concerner :

- les zones de stagnations des eaux de pluies, en particulier en zone urbaine, où l'état et la capacité du réseau d'évacuation pluviale est souvent le facteur déterminant des inondations des quartiers les plus bas.
- Les zones de dépressions qui ne peuvent offrir aux eaux de pluies d'autres exutoires que l'infiltration dans le sous-sol ou l'évaporation ; celles-ci peuvent se trouver inondées sans même qu'existent de relation avec un cours d'eau. Il en est de même pour les zones à pente très faible où l'évacuation ne peut se faire que très lentement.

Le niveau et la vitesse de l'eau sont très faibles. Il y a stagnation des eaux pluviales due à une capacité d'infiltration ou d'évacuation insuffisante ; lorsque ce type d'inondation intéresse des secteurs étendus, on parle d'inondation de plaine.

Ce type d'inondation n'est, en général, pas dangereux pour la vie humaine, mais peut engendrer des dégâts matériels lourds.

B) Le débordement des principaux cours d'eau

Suite à des pluies violentes ou durables, l'augmentation du débit des cours d'eau peut être telle que ceux-ci peuvent gonfler au point de déborder de leur lit, pour envahir des zones généralement de faible altitude et de faibles pentes.

Les dégâts peuvent être très élevés, et surtout, le risque de noyade existe (en particulier, lors du franchissement de gué lors de l'arrivée de l'onde en crue).

Il s'agit généralement de débordement direct d'un cours d'eau : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur.

Le débordement indirect d'un cours d'eau peut se produire : par remontée de l'eau dans les réseaux d'assainissement ou eaux pluviales ; par remontée de nappes alluviales ; par rupture d'un système d'endiguement ou autres ouvrages de protection.

C) Les crues torrentielles

La crue torrentielle se forme par enrichissement du débit d'un torrent en matériaux solides qui accroissent très fortement son pouvoir érosif. L'enrichissement en matériaux peut provenir de leur arrachement des berges ou la mise en mouvement de blocs ou galets du fond du lit en raison du débit exceptionnel du cours d'eau ou à un ruissellement important sur le bassin versant amenant une importante charge solide. Le volume des matériaux transportés au cours d'une seule crue peut être considérable.

D) Les laves torrentielles

La lave torrentielle est un phénomène de crue particulier, qui consiste en la propagation d'un volume considérable de boue dense charriant des blocs, le tout provenant de dépôts volcaniques superficiels. Des écoulements de type lave torrentielle ont un pouvoir destructeur plus important qu'une crue torrentielle de débit équivalent, en raison, essentiellement, de la qualité de matériaux charriés ainsi que la densité du fluide qu'ils transportent.

La lave torrentielle peut survenir le long d'une rivière lorsque :

- son bassin versant présente une partie sommitale vaste, dans des zones à fortes pentes,
- elle traverse des zones présentant un aléa mouvement de terrain affectant des formations géologiques particulières, peu cohérentes et présentant une quantité importante de matériaux fins.

E) Les embâcles et les ruptures d'embâcles.

Un embâcle consiste en l'obstruction d'un cours d'eau par la constitution d'une digue naturelle entraînant une retenue d'eau importante. La digue peut être constituée soit par des éléments solides arrachés à l'amont et charriés par le cours d'eau, soit par l'obstruction du cours d'eau provoqué par un glissement de terrain. Les ruptures d'embâcles sont une rupture brutale de la digue ainsi que la propagation d'une onde de crue destructive.

En Martinique, il s'agit généralement d'embâcles de bambous et de bananiers. Ceux-ci obstruent les ponts ce qui inonde tous les terrains en amont du pont. Malgré le caractère saisonnier des pluies (maximum de pluviométrie en période cyclonique), aucune période ne peut être considérée comme sans risque d'inondation.

III. HYDROGRAPHIE DE LA COMMUNE

La commune du MORNE VERT présente un réseau hydrographique relativement dense, comprenant des rivières et des ravines.

Deux rivières importantes traversent son territoire :

- la Petite Rivière du Carbet, formée de la confluence de nombreuses ravines (Ravine Foyale, Rivière des Pitons, Rivière Rouge, Rivière Mitan, Rivière de Beauvallon et Ravine l'Abbé, Grande Ravine). Ces sources sont situées aux pieds des Pitons du Carbet environ 1km en aval de la limite communale, sur le territoire du Carbet.

- La Rivière Fond Capot qui résulte de la confluence de:
    - la Rivière Coco, qui résulte, elle-même, de la confluence de la Rivière Picart et de la Rivière Montrose,
    - la Rivière Tranchette
    - la Rivière La Mare, autre affluent important qui résulte lui-même de la confluence des Ravines Lorrain, de Fond Vignot et Bakaro.
    - La Ravine Punie.

Les bassins versants rencontrés en Martinique sont petits, montagneux pentus et le plus souvent boisés. Les cours d'eau répondent donc rapidement aux averses et les crues sont nombreuses.

Les rivières du MORNE VERT présentent un écoulement torrentiel.

IV. ALÉA INONDATION : LES RISQUES POUR LA COMMUNE

Bien que fortement drainé par les cours d'eau, la superficie touchée par l'aléa inondation est très limité :

- 0,9 ha soit 0,07 % de la Commune est touchée par un aléa moyen,
- 30,6 ha soit 2,29 % de la commune est classée en aléa fortement.

Cet aléa est essentiellement classé à proximité des cours d'eau.

ALÉA FORT MOUVEMENT INONDATION : LES RISQUES POUR LA COMMUNE.

ALÉA	CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE
FORT	L'habitation de Madame Jeanne JEAN située sur la rive gauche de la rivière PICART, en aval du pont de la route menant au quartier MONTJOLI. Un petit ouvrage d'accès à l'habitation franchit la rivière en aval (risque d'embâcles et de débordements)
	L'habitation de Monsieur Grégoire DORMIN (en vente) : Quartier Rivière Coco
	L'habitation de Monsieur MORMIN : maison insalubre Quartier Rivière Coco – franchissement d'un gué par temps de pluies.
	L'habitation de Monsieur Reine FREDONIE dit Yvon : Lieu-dit La Montagne – Quartier Rivière Coc
	L'habitation de Madame Thérèse ANGEON : Lieu-dit La Montagne – Quartier Rivière Coco
	La Ferme de la Montagne géré par Monsieur Élie FLORENTIN – présence de bassins avicoles : Lieu-dit La Montagne – Quartier Rivière Coco
	L'habitation de Monsieur Léon DURAGRIN : un ouvrage d'accès d'environ 20 mètres franchit la rivière de Beauvallon – Quartier Beauvallon.
	Les ouvrages hydrauliques suivants sont menacés par temps de fortes pluies • le pont de la rivière Picart menant au quartier Mont Joli • le pont de la rivière Mont Rose • le pont de la Rivière Coco • Le pont de la Rivière La Mare • Le pont de la Rivière de Beauvallon • Le pont du Caplet
MOYEN	Le domaine de la Miellerie occupée par Monsieur et Madame André MANGATAL quartier Fonds Moulin – présence de bassins avicoles.

V.GESTION DE LA CRISE

Lorsque alerte est donnée avant que l'inondation soit effective, le Maire déclenche le PCS.

Activation de la procédure standard.

Les populations situées dans les zones à forte probabilité d'inondation (se reporter à la carte des zones inondables consultable en mairie) sont informées de l'alerte ou par visite à domicile des services de sécurité, des relais-quartiers ou par appel téléphonique.

L'évacuation se fait en présence d'un élu, de la Police Municipale et du CCAS.

VI.GESTION DE LA CRISE PAR LA POPULATION

Se reporter aux tableaux ci-dessous :

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
AVANT	➢ Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ; ➢ Couper l'électricité, le gaz et l'eau ; ➢ Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ; ➢ Garer les véhicules ; ➢ Faire une réserve d'eau potable ; ➢ Information préventive de la population. Chaque citoyen doit se renseigner pour connaître sa vulnérabilité face au risque d'inondation
PENDANT	1er cas : Vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement : vous partez : **• Gagner les hauteurs les plus proches.** **• Ne pas revenir sur ses pas.** **2nd cas : vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter :** **1) Vous partez :** • Ne jamais emprunter de gué. Le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule. • Se rendre à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son plan de secours communal et prévenir la mairie de son déplacement**.** **2) Vous ne pouvez plus partir :** • Conserver votre calme. • Installer votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison. ***• Veiller toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs.***

CONSEILS DE COMPORTEMENT	
➢ **APRÈS**	➢ Aérer et désinfecter les pièces. ➢ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ➢ S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie, SME). ➢ Faire l'inventaire des dommages ➢ Nettoyer les ouvrages de drainage(fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.

ANNEXES